

PROCES - VERBAL 1/2014

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 5 FEVRIER 2014 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 12 décembre 2013	2
• Communications du Bureau	3 - 4
• Communications du Président	4 - 5
• Communications de la Municipalité	6
• Ordre du jour :	7
- Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux et une nouvelle Conseillère communale Monsieur Dimitri SIMOS du parti les Verts, Monsieur Mauro PASCALE du parti Vert'libéral et Madame Anne GANTY- LE FEVRE de l'Union Pulliérane, en remplacement de Monsieur Louis SCHNEITER, Mademoiselle Ludivine VALLOTTON et Monsieur Marcel PASCHE, démissionnaires	8
- Election de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement de Mesdames les conseillères Ludivine VALLOTTON et Francine MEDANA, démissionnaires	9
- Election d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur le conseiller Philippe DIESBACH, démissionnaire	9 - 10
- Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des finances	10
- Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de Madame la Conseillère Ludivine VALLOTTON, démissionnaire	10
- Election de deux nouveaux membres à la Commission de recours en matière d'impôts communaux	10 - 11

- Postulat de Monsieur le Conseiller Eugène ROY pour une renaturation globale de la Paudèze 11 - 12
- Motion pour l'achat d'un dispositif de vote électronique 12 - 14
- Préavis 01/2014 Renouvellement du système de sauvegarde 14 - 18
- Préavis 02/2014 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016 19 - 22
- Propositions individuelles
 - Madame Verena KUONEN
Postulat concernant la mise en sens unique de la rue de la poste dès la mi-février 2014 22 - 26
 - Monsieur Richard PFISTER
Motion pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit 26 - 30
 - Monsieur Philippe HALDY
Motion pour un plan directeur du trafic à Pully 30 - 32
 - Madame Nathalie JAQUEROD
Interpellation « Sécurité à l'école » 32 - 34
 - Madame Valérie BORY-BEAUD
Sculpture du cygne de Monsieur Edouard Marcel SANDOZ 34 - 35
- Divers
 - Madame Lucienne VASSEROT
Concours d'architecture « Site du Prieuré » 35 - 36 - 37
 - Madame Léna LIO
Sécurité à l'école 36 - 37 - 38
 - Madame Edna CHEVALLEY
Procédure de dépouillement 36

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 84 présents rejoints par 2 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 13 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Claire-Lise TILLE ; Christine SORENSSEN ; Eva REITH, MM. Marc EHRLICH ; Bernard MONTAVON ; Ernest HUNZIKER ; Lilian GEOFFROY ; Fred Oscar PFISTER ; Roger MERMOUD ; Jean-Jacques SCHWAB ; Cyrille PIGUET ; Jean-Paul CHAPUIS ; David HAUSERMANN.

Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE s'est annoncé avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentantes de la presse qui nous font l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Marie NICOLIER de 24heures et Madame Zoe DECKER du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

Le Président constate qu'il y a une magnifique décoration florale et il remercie les responsables de cette décoration.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. CORRESPONDANCE

Lors de la séance du Conseil du 12 décembre 2013, je vous avais informés de la démission de Monsieur le Conseiller Louis SCHNEITER, membre du Groupe des Verts, et rappelé sa carrière au sein de notre Conseil. Monsieur Dimitri SIMOS, qui lui succédera, a été proclamé élu par le Bureau lors de sa séance du 8 janvier 2014. Il sera assermenté tout à l'heure.

J'ai reçu également la démission du Conseil communal de Mademoiselle la Conseillère Ludivine VALLOTTON, membre du Groupe des Verts'libéraux. Je vous donne lecture de la lettre qu'elle m'a fait parvenir et à laquelle j'ai répondu. « Monsieur le Président du Conseil communal je me permets de vous adresser cette lettre pour faire part de ma démission immédiate du Conseil communal. C'est avec une grande tristesse que je vous fais parvenir cette nouvelle. Cette décision est motivée par le fait que je ne vais hélas vraisemblablement plus réussir à être présente à Pully en

semaine dès février 2014 en raison d'un programme d'étude à l'Université de Zürich. Mon absence serait plus difficile à imposer aux autres membres d'un si petit parti. Cette expérience au sein du Conseil communal m'a beaucoup appris et j'ai eu énormément de plaisir à prendre part à la vie politique de ma commune. Cette décision n'était pas ainsi des plus faciles à prendre, mais semble nécessaire. Je vous souhaite continuation dans votre mandat ». J'ai répondu à Mademoiselle VALLOTTON. Mademoiselle VALLOTTON a été élue au Conseil communal au printemps 2011. Elle a siégé durant 2 ans et demi dans les rangs du groupe Vert'libéral. Elle a été scrutatrice suppléante du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Elle a été membre suppléante de la Commission des affaires régionales et intercommunales, ainsi que de la Commission des pétitions. Elle a aussi très régulièrement apporté son aide efficace au dépouillement lors des scrutins. Comme vous l'avez entendu à la lecture de sa lettre de démission, ses études de droit entre Zürich et Lausanne ne lui permettent plus de s'investir comme elle le souhaiterait à l'activité de Conseillère communale. Nous la remercions pour son engagement envers la Ville de Pully et lui souhaitons plein succès pour son avenir. Le groupe des Vert'libéraux a présenté Monsieur Mauro PASCALE pour remplacer Mademoiselle VALLOTTON. Monsieur PASCALE a été proclamé élu par le Bureau dans sa séance du 8 janvier 2014. Il sera assermenté tout à l'heure.

J'ai reçu enfin la démission de Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE, membre du groupe de l'Union Pulliérane. Je vous donne également lecture de la lettre de Monsieur PASCHE. « Monsieur le Président à l'aube de cette année 2014 je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil communal de Pully avec effet au 31 janvier prochain. En effet les décisions à prendre pour de nombreuses années à venir, tant sur la mutation à venir sur le plan géographique que financier, vu les importants investissements à consentir qui doivent être assumés par les générations montantes et plus par la vieille garde. De plus ainsi que vous l'avez relevé dernièrement, la tenue des séances du Conseil n'est plus de la même qualité que celle que j'ai pu goûter lors des nombreuses années passées sur le banc de notre Conseil communal. Je ne me souvenais pas – je vous avoue – avoir faire une pareille remarque. Vous voudrez bien transmettre aux membres de la Municipalité et du Conseil mes vœux pour une bonne fin de législature ». Alors j'ai répondu à Monsieur PASCHE en lui faisant la remarque que je viens de vous faire. Monsieur Marcel PASCHE a été assermenté lors de la séance du Conseil communal du 2 octobre 1974. C'est l'un des plus anciens membres de ce Conseil. Il a donc siégé près de 40 ans au sein de l'Union Pulliérane. Il a siégé dans un très grand nombre de commissions ad hoc et à maintes reprises les présida. Il a été membre de la Commission des finances, à ce jour il est suppléant à cette commission. Il est membre suppléant de la Commission des pétitions. Il a siégé encore dans d'autres commissions permanentes. Il a même présidé notre Conseil communal en 1999. Nous le remercions de son intérêt et sa longue carrière au service de la Ville de Pully et nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans ses activités futures. Pour lui succéder, l'Union Pulliérane a présenté au Bureau Madame Anne GANTY-LE FEBVE. Dans sa séance de ce jour, le Bureau a proclamé élue Madame GANTY-LE FEBVE. Comme nous avons une cérémonie consacrée à l'assermentation, nous avons prévu également d'assermenter Madame GANTY-LE FEBVE tout à l'heure.

1.1.3. COMMUNICATION DU PRESIDENT

J'ai reçu une pétition Bachmann & Consorts, pétition qui est intitulée « Pétition contre la méthode de calcul de la taxe de base annuelle pour la gestion des déchets pour les bâtiments agricoles aux Monts-de-Pully » cette pétition a été traitée par le Bureau, qui doit l'examiner préalablement, lors de sa séance du 8 janvier 2014. Elle a été transmise à la Commission des pétitions et elle sera traitée, je pense, lors de notre séance de mars. J'ai encore reçu hier, une pétition multiple ou de nombreuses pétitions qui m'ont été transmises par Madame Nadia PRIVET agissant avec de très nombreux citoyens. Ces pétitions concernent toutes des questions liées à la circulation et à l'aménagement du Centre de la Ville. Des questions dont il va être encore traité tout à l'heure. Dans sa séance de ce jour, le Bureau a jugé ces pétitions recevables au sens de l'art. 73 al. 2 du Règlement, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent ni injures, ni termes inconvenants, puisque c'est là l'examen auquel le Bureau doit se livrer. Nous avons décidé de les transmettre à la Commission des pétitions. En revanche, vraisemblablement nous ne pourrions pas traiter ces pétitions lors de la séance de mars. Ça me paraît bien court pour traiter ces documents.

1.1.4. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance du 12 décembre 2013, votre Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

- | | |
|----------------------|---|
| 7 et 30 janvier 2014 | 5 ^{ème} et 6 ^{ème} séances du Groupe de travail chargé de la révision de notre règlement. Le 30 janvier, nous avons passé en revue l'ensemble du texte révisé, qui sera maintenant soumis à la Municipalité en vue d'un préavis. Un grand merci aux membres de ce Groupe de travail, qui a fait un travail très intense, cela dans une bonne atmosphère de collaboration. Merci spécialement à son Président, Olivier BURNET, pour son dévouement |
| 9 janvier 2014 | J'ai participé à la rencontre des responsables communaux du canton (présidents et/ou secrétaires du Conseil) organisée par le Conseil communal de Lausanne afin d'échanger les expériences et les pratiques dans la direction d'un Conseil, particulièrement eu égard à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les Communes |
| 18 janvier 2014 | J'ai participé au très convivial apéritif de l'USLP, dont nous avons appris que la structure allait connaître des changements importants, puisque l'USLP n'existera plus, mais le sens de cette réunion des sociétés de Pully sera repris par une autre structure. |

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Enfin une petite communication pour la mise en lumière de l'église de Chantemerle. Fin 2010 la Municipalité s'est dotée d'un plan directeur de l'éclairage public. Parmi les mesures proposées dans ce plan figurait la mise en lumière de différents bâtiments communaux de sorte à renforcer l'identité visuelle de notre ville pendant la nuit. Ce

soir c'est la mise en lumière de l'église de Chantemerle que vous pourrez découvrir de certains points de Pully en sortant de cette séance. Il est intéressant de noter que l'éclairage de l'église a été réalisé à l'aide de la technologie LED, ce qui permet un excellent rendu avec une puissance installée de seulement 500 Watt. Cette réalisation fait partie d'une série de mesures visant à créer des repères qui mettent en valeur les différents lieux et les différents étages de Pully et à les relier entre eux en incitant ainsi les habitants et les visiteurs à découvrir ou redécouvrir Pully. Dans ce cadre, et comme vous le savez, plusieurs mises en lumière ont déjà été faites et réalisées dont celle de la sculpture « L'envole » au port de Pully et après celle de l'église du Prieuré et des bâtiments du Prieuré.

3. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Sous le point 12 de l'ordre du jour que vous avez reçu qui est consacré aux initiatives, nous traiterons du postulat de l'Union Pulliérane concernant la mise en sens unique de la rue de la Poste dès la mi-février 2014. Nous traiterons aussi de la motion déposée par Monsieur le Conseiller Richard PFISTER intitulée : « Motion pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit ». Une autre motion sera présentée, celle de l'Union Pulliérane « pour un plan directeur du trafic à Pully ». Les textes de ces motions ont été reçus il y a quelques jours et ont été transmis aussitôt aux membres du Conseil. De plus j'ai reçu le texte de deux interpellations qui seront également traitées sous le point qui leur est consacré.

4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis et propose les modifications pour les raisons suivantes :

Les préavis 03/2014 et 04/2014 de la Municipalité, qui étaient inscrits à l'ordre du jour ont été retirés. Nous avons un nouveau point qui concernera l'élection de nouveaux membres de la Commission de recours en matière d'impôts communaux, ainsi que l'assermentation de Madame Anne GANTY-LE FEBVE en remplacement de Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE et des motions dont je viens de vous parler. Je vais vous soumettre un ordre du jour modifié.

J'ai un petit commentaire concernant la Commission de recours en matière d'impôts communaux. Celle-ci comme vous le savez comprend 5 membres d'après le règlement et ne fonctionne que très rarement. Elle a été saisie tout d'un coup d'à peu près 80 recours, voire plus, concernant la taxe déchets. Cette commission s'est trouvée réduite à 4 membres à la suite de l'élection de Madame Lydia MASMEJAN comme Conseillère Municipale. Madame MASMEJAN n'a alors pas été remplacée. Le Président de cette commission, lui-même recourant, s'étant récusé et ayant même démissionné, la Commission ne comprend plus que 3 membres et ne peut donc pas statuer sur les recours. Il faut donc élire 2 membres aujourd'hui et que ces membres se mettent rapidement au travail pour mener la procédure.

Les modifications sont les suivantes : Il y a une assermentation supplémentaire au point, Madame Anne GANTY-LE FEBVE. Les points 2 à 5 ne changent pas. Le point

6, nouveau c'est l'élection de deux nouveaux membres à la Commission de recours en matière d'impôts communaux. A l'exception des points 10 et 11 qui sont annulés l'ordre du jour reste le même.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Assermentation** de deux nouveaux Conseillers communaux et une nouvelle Conseillère communale, Monsieur Dimitri SIMOS du parti Les Verts, Monsieur Mauro PASCALE parti Vert'libéral et Madame Anne GANTY-LE FEBVE de l'Union Pulliérane en remplacement de Monsieur Louis SCHNEITER, Mademoiselle Ludivine VALLOTTON et Monsieur Marcel PASCHE, démissionnaires
2. **Election** de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement des Mesdames les Conseillères Ludivine VALLOTTON et Francine MEDANA, démissionnaires
3. **Election** d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH, démissionnaire
4. **Election éventuelle** d'un nouveau membre suppléant à la Commission des finances
5. **Election** d'un nouveau membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de Madame la Conseillère Ludivine VALLOTTON, démissionnaire
6. **Election** de deux nouveaux membres à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN du groupe PLR. Les libéraux et Monsieur le Conseiller Roger MERMOUD, démissionnaires
7. **Postulat de Monsieur le Conseiller Eugène ROY pour une renaturation globale de la Paudèze**

Présidence : Madame Annie MUMENTHALER

Membres : Mesdames Patricia DUTOIT, Liliane MASSON, Nicolette PANIZZON, Eva REITH, Danielle HARBAUGH, Messieurs Jean-Pierre GALLAY, Pierre-William LOUP, Eugène ROY

8. **Motion pour l'achat d'un dispositif de vote électronique**

Présidence : Monsieur Frédéric BONGARD

Membres : Mesdames Patricia DUTOIT, Marine HALDY, Verena KUONEN, Léna LIO, Annie MUMENTHALER, Messieurs Antonin CHEVALLEY, Jean-Luc DUVOISIN, Pierre-Laurent ROCHAT

9. **Préavis 01/2014 Renouvellements du système de sauvegardes**

(Crédit demandé CHF 170'000.00)

Présidence : Monsieur Marc EHRlich
Membres : Mesdames Karine CHEVALLAZ, Danielle HARBAUCH,
Messieurs Ariel BEN HAATAR, Lucien BERNARDONI, Jean-Philippe CLAVEL, Dominique FAVRE, Adriano FRANSCINI, Yannick ROCHAT

10. Préavis 02/2014 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016

(Crédit demandé CHF 950'000.00)

Présidence : Monsieur François KHOSROV
Membres : Mesdames Gérald CUCHE, Philippe DIESBACH, Philippe HALDY, Pyrame JAQUET, Pierre LOTH, Martial OSTERTAG, Jean-Baptiste RUSCONI, Jean-Marc SOTTAS

11. Propositions individuelles

Postulat de l'Union Pulliérane concernant la mise en sens unique de la rue de la Poste dès la mi-février 2014

12. Divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

- 4.1. Assermentation** de deux nouveaux Conseillers communaux et une nouvelle Conseillère communale, Monsieur Dimitri SIMOS du parti Les Verts, Monsieur Mauro PASCALE parti Vert'libéral et Madame Anne GANTY-LE FEBVE de l'Union Pulliérane en remplacement de Monsieur Louis SCHNEITER, Mademoiselle Ludivine VALLOTTON et Monsieur Marcel PASCHE démissionnaires

Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer les nouveaux Conseillers Dimitri SIMOS, Mauro PASCALE et la nouvelle Conseillère Anne GANTY-LE FEBVE et il prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Messieurs Dimitri SIMOS, Mauro PASCALE et Madame Anne GANTY-LE FEBVE. Selon l'article 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le

Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

- 4.2. Election** de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement de Mesdames Ludivine VALLOTTON et Francine MEDANA, démissionnaires

Le Président attend des candidatures.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Les Verts'libéraux de Pully ont le plaisir de vous présenter Monsieur le conseiller Mauro PASCALE comme membre suppléant à la CARI, en remplacement de Madame la Conseillère Ludivine VALLOTTON, démissionnaires. Monsieur PASCALE, 39 ans, marié, deux enfants, a une formation d'économiste et est titulaire d'un Master en Business Administration (MBA). M. PASCALE est un expert de la mobilité ; il a en effet travaillé pour plusieurs entreprises de transport public en Suisse, France et Italie, et pour des collectivités publiques cantonales et régionales, toujours dans le même secteur de la mobilité. Il travaille actuellement en tant qu'indépendant, dans le domaine du conseil aux entreprises. Nous vous remercions de bien vouloir lui accorder votre confiance.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Le groupe Les Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS pour remplacer Monsieur Louis SCHNEITER à la CARI. Dimitri SIMOS a fait ses études à Pully. Ses études à l'EPFL à Lausanne. Il travaille actuellement comme Ingénieur civil dans un grand bureau Lausannois à défaut d'être Pullièran. Dimitri SIMOS est président des Verts de district de Lavaux-Oron et est également vice-président de l'ATE. Je vous remercie de réserver un bon accueil à sa candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite les nouveaux membres de la CARI pour leur élection.

- 4.3. Election** d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH, démissionnaire

Le Président attend une candidature.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Les Verts'libéraux ont le plaisir de vous proposer la candidature Madame la Conseillère Léna LIO qui est déjà membre suppléante de la Commission des finances et qui est également présidente des Verts'libéraux.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame la Conseillère Léna LIO pour son élection de membre à la Commission des finances pour son élection.

4.4. Election d'un nouveau membre suppléant à Commission des finances

Le Président attend une candidature.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Les Verts'libéraux ont le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Mauro PASCALE.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur le Conseiller Mauro PASCALE pour son élection en tant que membre suppléant à la Commission des finances.

4.5. Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission des pétitions, en remplacement de Madame la Conseillère Ludivine VALLOTTON, démissionnaire

Madame Léna LIO demande la parole :

Les Verts'libéraux ont le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH que vous connaissez bien en tant que Conseiller communal de longue date et président des Verts'libéraux du district de Lavaux-Oron. Je vous demande d'acceptation sa candidature à cette fonction.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH pour son élection en tant que membre suppléant à la Commission des pétitions.

4.6. Election de deux nouveaux membres à la Commission de recours en matière d'impôts communaux.

Le Président attend des candidatures.

Monsieur Philippe WEBER demande la parole :

Le groupe UDC a le plaisir de présenter Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER à la Commission de recours en matière d'impôts communaux. Nous vous remercions de bien vouloir soutenir cette candidature.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature Monsieur le Conseiller Michel AGUET et le recommande chaudement à vos suffrages.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER et Monsieur le Conseiller Michel AGUET pour leur élection en tant que membres à la Commission de recours en matière d'impôts communaux.

Le Président rappelle que maintenant que la Commission de recours en matière d'impôts communaux est au complet et qu'elle devra donc se mettre immédiatement à la tâche, ne serait-ce que pour commencer et amorcer la procédure à la suite du dépôt de ces motions. Je me tiens à disposition de cette commission s'il s'agit de donner quelques indications pour le démarrage.

Lors de notre séance du Bureau de ce soir, les membres ont décidé de ne pas mettre à l'ordre du jour l'élection des remplaçants de Monsieur Marcel PASCHE dans les Commissions permanentes. Ces élections se feront lors de la séance du 12 mars 2014.

4.7. Postulat de Monsieur le Conseiller Eugène ROY pour une renaturation globale de la Paudèze

J'ai maintenu formellement ce point de l'ordre du jour, alors même que Monsieur Eugène ROY, selon le rapport de la commission ad hoc, a retiré son postulat ce qui est possible selon l'article 69 al. 3 du Règlement. Donc nous n'allons pas ouvrir le débat sur cette question puisqu'il a retiré ce postulat avec que le Conseil n'entre en matière. Je voulais simplement savoir si Monsieur Eugène ROY voulait commenter son retrait, s'il a quelque chose à dire à ce sujet.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Un commentaire peut-être. A la fin de cette bonne rencontre que nous avons eue avec la commission, il m'a été assuré qu'il y aurait un rapport détaillé qui serait fait au Conseil. Et c'est effectivement ce qui a été fait par Madame Annie MUMENTHALER. Un beau et bon rapport. Il est vrai que l'on ne répondait pas complètement à mon postulat puisqu'on a passé beaucoup de temps à parler de la renaturation qui est en train de se mettre en route, en fin de rivière, au sud de la Paudèze. C'est-à-dire entre le viaduc du chemin de fer qui va sur Vevey et le lac. J'ai été très impressionné par le travail qui est en train de se faire et le chemin qui pourra courir le long de cette rivière. Je me préoccupais surtout de ce qui était en amont du chemin de fer et là c'est certain que nous ne sommes pas entrés en accord complet me semble-t-il avec ce qu'a dit Monsieur le Municipal Lambert. Il m'a simplement dit que ce qu'il me rapportait à la commission, c'est les propos de la Municipalité et je lui ai fait confiance. Pour ma part, j'aimerais bien que l'on puisse plus tard réfléchir plus longuement à comment mieux redonner à cette rivière son droit. Parce que si on ne parle que de l'immobilier. Il est certain que l'on fera des bêtises comme on en a fait plus haut avec les places de football. Donc je retire mon postulat sachant qu'il y aura un plan de quartier et que nous aurons l'occasion de reprendre toute cette question à ce moment-là.

Le Président demande à Monsieur Martial LAMBERT s'il veut prendre la parole.

Monsieur Martial LAMBERT :

Non pas du tout. Pour simple et bonne raison, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que le rapport indique bien, Monsieur Lambert souligne que

depuis quelque temps la Municipalité s'est penchée sur projet de la renaturation de ce site. Le Vallon de la Paudèze faisant partie de la politique du logement qu'elle souhaite mettre en place. Il précise qu'un plan de quartier va prochainement démarrer avec une volonté évidente de laisser une large bande de verdure à proximité de la Paudèze.

4.8. Motion pour l'achat d'un dispositif de vote électronique

Le Président invite le président de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Frédéric BONGARD, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Frédéric BONGARD :

La commission ad hoc a étudié la motion qui demande l'achat d'un dispositif de vote électronique pour les séances du Conseil communal en remplacement du système actuel de vote à main levée. Comme le rapport vous a été transmis avant la séance du Conseil, je vais me limiter ici à rappeler quelques points. Donc un point important c'est que durant la séance de commission c'est que le motionnaire a transformé sa motion en postulat. C'est donc sur le renvoi à la Municipalité de ce postulat que le Conseil doit se prononcer. Quant à la discussion lors de la commission, la question de l'utilité d'un dispositif de vote électronique ; les deux principaux avantages qui ont été authentifiés sont le gain de temps d'une part et le degré de précision du résultat d'autre part. Donc on pourrait en effet gagner du temps lors de l'appel nominal du début de la séance, ainsi que de vote serré qui nécessite un recomptage par les scrutateurs. Par contre il est utile de mentionner qu'il ne serait pas possible de gagner de temps sur le vote à bulletin secret, car la loi actuelle ne permet pas d'effectuer ce type de vote par un système électronique. Globalement une estimation précise de gain de temps n'a pas pu être formulée par la commission, car cela dépend du nombre de sujets litigieux qui pourrait nécessiter un recomptage. Concernant la précision du résultat de vote, les avis étaient également partagés. Certains estiment que système de vote électronique permettrait de diminuer significativement le risque d'erreur de comptage. Alors que d'autres estiment que la précision d'un vote à main levée est en principe garantie et que les litiges au niveau du comptage sont peu fréquents. Finalement bien que des avis divergents aient été exprimés quant à l'utilité d'un tel système, il a globalement été jugé utile d'approfondir la piste du dispositif de vote électronique, du moins sous la forme d'un postulat. C'est pourquoi la commission ad hoc avec 5 voix pour, 3 contre et une abstention, propose au Conseil communal de Pully de renvoyer le postulat pour « l'achat d'un dispositif de vote électronique » à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, avec 5 voix contre et 5 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Faisant partie des minoritaires de la commission et pas des moins véhéments, je me permets de vous donner ici mon point de vue. En préambule et pour enlever tous les

doutes de ma technophilie je tiens à préciser que je suis pour le vote électronique. Je suis pour même à 100 %. Je suis certain que nous y viendrons. Mais à la question voulez-vous instaurer le vote électronique maintenant. Je réponds non. Et je vais vous donner mes arguments. Nous devons nous poser ici trois questions. Pouvons-nous instaurer le vote ? Oui. Le règlement nous le permet, le Syndic nous l'a expliqué, on peut le faire. Voulez-vous l'instaurer ? Pourquoi pas c'est sympa les gadgets. Personnellement je ne suis pas contre. Avons-nous besoin de le faire maintenant ? Et je pense que c'est la question qui est la plus importante. Ma réponse et j'espère la vôtre, c'est non. Nous ne devons pas le faire maintenant. Et je vous prie de bien écouter pourquoi. Au niveau du gain de temps. La motion parle de gain de temps, le temps passé au vote avec le système que nous connaissons tous n'est que marginal par rapport au temps passé à débattre. Admettons que nous passions 5 minutes à compter, ce qui est très long. Avec le vote électronique il faudra laisser ouvert le temps non pas à 10 ou 20 secondes mais 3 minutes. Donc nous gagnerons peut-être 2 minutes pour un sujet et sur 3 sujets 6 minutes. Si on met ça en rapport avec le temps qu'il faudra pour contrôler que tous les boîtiers fonctionnent, qu'ils sont tous reliés et que toutes les piles sont chargées. Le gain de temps je reste sceptique. Au niveau de la précision, en deux législatures, personnellement je n'ai vu aucun gros problème de comptage. Je pense que ceux qui se sentent lésés, se sentiront également lésés avec le vote électronique. Peut-être que le système a été piraté. Peut-être que mon boîtier ne fonctionnait pas. Je pense aussi au public ; le public et les Conseillers communaux aiment voir qui vote quoi. Alors allons-nous trouver un système qui permet avec des avatars voire des petites mains qui se lèvent et recréent notre assemblée ou est-ce l'on verra juste combien de voix. On ne saura plus qui a voté. Enfin, last but not list et on n'en a pas parlé dans les arguments pour, c'est l'argument financier. Mon point de vue c'est que nous ne devons pas, nous, Pulliérens, nous ne devons pas essayer les pestes. Actuellement aucun système non câblé – je précise bien – parce qu'on a une salle polyvalente, donc ici parfois il y a des fêtes de la gym. On n'a pas des câbles, alors on devra avoir des systèmes wi-fi ou infrarouges ou bootoo ou dieu c'est quoi, des batteries. Aucun système ne nous permet d'avoir une sécurité absolue et ça coût quand même un petit saladier. Et j'en veux pour preuve les problèmes rencontrés par Nyon qui a également une salle polyvalente. Pour illustrer mon propos, je vous rappelle par exemple qu'un écran plat il y a quelques années coûtait à peu près CHF 4'000.00, aujourd'hui le même écran plat coûte environ CHF 490.00. Donc je vous dis allons-y, mais pas demain, ce sera beaucoup moins cher dans quelques années. On n'a aucun intérêt à être les premiers à avoir ce système. On n'est pas des cliniques privées qui auraient un avantage d'avoir une nouvelle IRM ou un nouveau scanner, un nouveau truc de précision. On n'a pas de concurrent. Notre système fonctionne. J'arrive au bout je suis désolé j'ai été un peu long. Mais pour finir, je dirai que notre système actuel fonctionne bien et en comparaison, au niveau financier les cents petits papiers orange coûtent une tune, le système qu'on nous propose coûte une mallette. Une mallette pleine et au niveau écologique actuellement on a cent bouts de papier et là on nous propose un sac de piles de cent batteries. Donc, le motionnaire CHEVALLEY que j'apprécie au demeurant, a transformé sa motion en postulat ce qui me convient parfaitement.

Le Président rappelle que la question est de savoir si le postulat est accepté et donc renvoyé à la Municipalité pour étude rapport. Ce sera ça l'objet du vote de tout à l'heure.

Monsieur Antonin CHEVALLEY demande la parole :

J'ai bien entendu les arguments de mon collègue DUVOISIN c'est pour ça que dans un esprit de conciliation j'ai transformé ma motion en postulat. Je comprends que certains aient des réticences et qu'il était nécessaire d'approfondir. Comme un postulat n'engage à rien. C'est pour cette raison que je vous propose plutôt d'accepter, malgré que certains ont des réticences, pour approfondir le sujet.

Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :

Pour ma part j'appuierais le postulat de Monsieur Antonin CHEVALLEY par le fait que nous avons eu ces derniers temps passablement d'erreur au point de vue comptage à main levée et je pense que même afficher sans les noms on aura au moins la possibilité de contrôler si les voix sont réellement marquées justes. Alors que actuellement avec le comptage par les bulletins il s'avère que bien quelques fois l'année dernière nous avons eu des « quoque ». Ainsi je maintiens que ce postulat doit être établi pour la Municipalité.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Alors mon souhait serait que le système, s'il est choisi, permette le vote nominal, parce que c'est là que la procédure que l'on utilise chez nous est particulièrement laborieuse. C'est là que le gain de temps serait maximum.

Le parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition de la commission ad hoc de renvoyer à la Municipalité ce postulat pour étude et rapport sont priés de lever leur carton orange.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 47 voix pour, 32 contre en 2 abstentions.

4.9. Préavis 01/2014 Renouvellement du système de sauvegarde
(crédit demandé CHF 170'000.00)

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

En l'absence de Monsieur le Conseiller Marc EHRLICH, c'est Monsieur le Conseiller Jean-Philippe CLAVEL, membre de cette commission a accepté de présenter en plénum ce préavis et je l'en remercie au nom du groupe PLR.

Le Président invite Monsieur Jean-Philippe CLAVEL, en remplacement Monsieur le Conseiller Marc EHRLICH, président de la commission ad hoc qui est malade, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL :

Je vous donne quelques informations sur le rapport de Monsieur le Conseiller Marc EHRLICH à nom de la commission. La commission s'est réunie le 22 janvier dans la composition que vous avez reçue. Cette commission a été reçue par Monsieur le Syndic Gil REICHEN, Monsieur Pittet, chef de service informatique de la Ville, ainsi que Monsieur KURSNER, responsable de l'infrastructure que nous remercions. La nature relativement technique du sujet a nécessité des explications détaillées et aussi

pas mal d'effort de vulgarisation de la part des spécialistes présents. Il en ressort en quelques mots – vous avez tous reçu le rapport de la commission – que le système actuel des lecteurs de bandes n'est plus approprié. Cette technologie est quelque peu obsolète n'est plus d'actualité pour les importantes sauvegardes informatiques auxquelles la commune doit faire face. Il ressort également que la technologie basée sur les bandes, dont le matériel pourrait être renouvelé, n'offre pas toutes les garanties nécessaires notamment en raison de son coût finalement assez proche de la solution préconisée. C'est-à-dire le fait de baser ces sauvegardes sur disque. En basant ces sauvegardes sur disque on aurait donc un coût disons pas plus élevé que d'autres solutions. On aurait aussi une compatibilité avec le système actuel et donc la solution EMC Avamar est déjà utilisée. Un appel d'offre sera lancé en temps opportun. Le budget de CHF 170'000.00 ne tient pas encore compte d'éventuels rabais que la commune pourrait obtenir. Toujours au conditionnel, mais de toute façon ces prix sont inférieurs de quelques 50 % par rapport à ceux proposés normalement aux entreprises et ce en raison de rabais, alors ceux-ci accordés aux entreprises publiques du canton. Il est à noter aussi qu'il y a CHF 51'100.00 qui pourraient et qui devraient être pris en charge par les communes limitrophes, donc les communes partenaires de Pully. Sachez encore que la Commission des finances a donné un préavis favorable par huit oui et une abstention. Et c'est par ce même score que la commission ad hoc, donc huit oui et une abstention aimerait que le Conseil communal accepte ce préavis avec les conclusions telles que vous les avez lues soit d'accorder un crédit de CHF 170'000.00 toutes taxes comprises destiné à couvrir les coûts et de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lucien BERNARDONI demande la parole :

Le Président lui demande à quel sujet ? Sur l'entrée en matière ou sur le débat sur le fond.

Il voulait prendre la parole sur le fond.

Le Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Lucien BERNARDONI demande la parole :

J'ai fait partie de la commission ad hoc et n'ai pas voté pour l'acceptation de ce préavis. Je suis évidemment pour la mise en place d'un système de sauvegarde performant, qui est un élément essentiel dans la gestion informatique. Mais ayant quelques doutes sur les réponses données aux questions posées lors de la séance de la commission ad hoc avec la Municipalité et notamment sur son aspect important, à savoir le coût de l'extension de son système actuel, je me suis permis de contacter le constructeur. Ce qui n'a pas été apprécié par certaines personnes. Ce présent préavis a été élaboré sur la base d'une seule offre enregistrée. Preuve a été faite qu'il y a d'autres constructeurs que celui choisi par la Municipalité et ceux-ci, ce qui est important, pour un montant inférieur qui peuvent offrir des systèmes aux

caractéristiques requises, à savoir technologies disques, mais bandes ou système BIX. La démultiplication des données, c'est-à-dire pour la mise à jour sur deux serveurs, la sauvegarde d'images sur serveur virtuel, l'utilisation des systèmes pendant la sauvegarde, solutions évolutives permettant de gérer l'augmentation des données prévues dans le futur. Compte tenu de la solution préconisée est coûteuse, à mon avis, dans le cadre d'une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses je propose de ne pas accepter le présent préavis et de le renvoyer à la Municipalité pour une nouvelle étude avec appels d'offres. Pour qu'elle puisse rédiger un nouveau préavis avec un montant inférieur.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Permettez-moi tout d'abord d'un bref commentaire sur l'archivage en général. Dans le passé on prenait une belle pièce et on discutait longtemps pour savoir ce que l'on allait graver dessus (à cause du travail), et après on était tranquille pour deux ou trois mille ans. Maintenant on balance une énorme quantité de données sans très trier sur des systèmes éphémères proposées par des sociétés elles-mêmes éphémères et avec des supports éphémères aussi. Alors tout ça pour dire qu'on n'y peut pas grand-chose, mais tenant compte de l'obsolescence rapide de ces systèmes, je pense qu'il vaudrait la peine d'accorder une attention particulière au tri des données à conserver et au format de ces données. Et maintenant une question. Les centres de traitement des données, en général, sont des très gros consommateurs d'énergie et je trouvais dommage que le petit chapitre sur le développement durable qu'il n'ait pas été question des mesures prises ou à prendre pour réduire cette consommation d'énergie.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Je suis personnellement favorable au renouvellement du système de sauvegarde, je sais le gain de temps et l'efficacité que l'on peut y trouver. D'autre part le rapport mentionne qu'une personne doit consacrer une journée par semaine pour vérifier les sauvegardes. Ce qui me semble être énorme. Par contre je souhaiterais avoir juste un détail d'informations je ne comprends pas le poste mentionne une installation à CHF 19'000.00, alors que la maintenance durant trois ans coûte CHF 47'500.00. J'aimerais seulement pouvoir comprendre.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Peut-être dans l'ordre inverse des interpellations. Madame RENAUDIN par rapport à votre question précise, au fond les deux postes concernent des sujets un peu différents. Effectivement un poste de maintenance du système sur trois ans, ça c'est un contrat de maintenance qui est obligatoire. On le fait tout de suite sur trois ans parce qu'il permet d'avoir des prix des conditions meilleures que le faire année après année. Par contre le poste de CHF 19'000.00 c'est une prestation d'installation du système.

Madame Christine RENAUDIN pourquoi un montant aussi élevé pour une maintenance ?

Monsieur le Syndic, GIL REICHEN eh bien écoutez, c'est un contrat qui est propre au fournisseur qui est à peu près équivalent dans tous les systèmes. Personnellement j'ai compris la question comme qu'est-ce qui est CHF 19'000.00 et qu'est-ce qui est CHF 47'500.00 ? Bien c'est l'offre du fournisseur.

Madame Christine RENAUDIN, je le comprends bien c'est libellé ici à la page 5.

Simplement je m'étonnais de la proportion de la maintenance par rapport à l'installation et j'aurais souhaité savoir en quoi consistait la maintenance pour un montant si élevé. Encore une fois je suis pour ce crédit.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN, la maintenance qui est prévue sur ce poste est sur trois ans, donc ça représente à peu près CHF 15'000.00 par an et ce poste comprend toutes les interventions sur le système, y compris, le cas échéant du matériel à remplacer, les mises à jour du système. Donc c'est une prestation complète qui est proposée par le fournisseur.

Alors j'ai bien entendu les remarques de Monsieur le Conseiller Alexis BALLY sur le gravage des pierres et je regrette comme lui un peu l'évolution d'un certain nombre de systèmes qui seraient difficiles à appliquer aujourd'hui avec nos données. Mais pour lui dire que le remplacement du système de sauvegarde, je crois qu'on a essayé d'expliquer l'urgence de ce remplacement dans notre préavis. Il est vrai que dans ce type de technologie on est quelque part un petit peu prisonnier d'un certain nombre de fournisseurs restreints. Et que parallèlement à cette démarche de sauvegarde qui doit se faire, au niveau de l'administration on a entrepris également une démarche de tri des données pour essayer de gérer l'accroissement quasi exponentiel du volume de ces données. C'est deux démarches qui sont en parallèle. Ce n'est pas un système de sauvegarde puis on continue sans rien faire. Mais on travaille actuellement, et on va poursuivre ce travail dans toutes les directions dans le tri des données, qu'est-ce qui doit être sauvegardé ? Et avec quelle qualité ? Quelle durée ? Donc les deux choses vont en parallèle.

Enfin sur l'intervention de Monsieur le Conseiller Lucien BERNARDONI, je suis d'abord un peu surpris. Monsieur BERNARDONI s'est abstenu en commission, qu'il a parfaitement le droit de le faire, puisqu'il n'était pas convaincu par nos arguments. La situation évolue puisqu'il vous propose aujourd'hui de renvoyer ce préavis. On a eu un large débat souvent assez technique en commission. J'essaierai d'éviter de le refaire en plénum ce soir. Pour dire simplement notre système actuel est obsolète. On s'est expliqué en commission pour quelle raison. On ne pouvait pas dans notre situation de Pully remplacer le système à bandes par un autre système à bandes. Dans le coût qui est proposé on a une amélioration de la sécurité du système parce qu'on va faire les sauvegardes sur deux sites, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et on a démontré que même si on voulait maintenir un système de sauvegarde à bandes, l'augmenter et le créer sur deux sites on aurait des coûts pratiquement égaux à ceux du préavis, voire même supérieur avec des prestations qui ont strictement rien à voir. Ça veut dire avec des critères techniques qu'on pose aujourd'hui qui ne serait pas atteints. Notamment le fait qu'on souhaite sauvegarder entièrement, non seulement des données, mais toute la structure de nos applications. Et également, comme ça été relevé par Madame Christine RENAUDIN, dans un temps qui n'a strictement rien à voir ce qui est le cas aujourd'hui. C'est vrai que le temps consacré par nos collaborateurs à la surveillance de ces sauvegardes est complètement énorme et prohibitif avec en plus une garantie sur ces sauvegardes qui est très limitée. Monsieur Lucien BERNARDONI, n'est pas convaincu, c'est son droit. Il peut évoluer dans sa position entre la commission où il s'abstient et le conseil où il propose de refuser. Juste une remarque quand même sur le fait de contacter un fournisseur après une séance de commission. J'ai réagi assez fortement auprès de Monsieur BERNARDONI parce que procéder ainsi est strictement impossible pour un Conseiller communal. On a vérifié aussi juridiquement, ne serait-ce que pour la question de la confidentialité des débats qui sont tenus en commission. C'est une règle absolue et je peux vous

confirmer publiquement qu'un Conseiller communal n'a pas à approcher d'une quelconque manière, après une séance de commission, sur la base des renseignements qu'il a obtenus, un fournisseur. Sans connaître les critères que l'on pose à ce fournisseur. Sans connaître les relations contractuelles qu'on a éventuellement avec ce fournisseur, sans connaître les problèmes éventuels qu'on a avec ce fournisseur. Ça met la commune dans des situations extrêmement délicates et ce travail de contact avec les fournisseurs relève de la compétence strictement de la Municipalité. Et c'est cette explication que j'ai donnée à Monsieur BERNARDONI et évidemment je comprends tout à fait qu'un Conseiller communal peut ne pas être convaincu par nos arguments, peut refuser un projet, mais il n'y a pas de contact à avoir avec des fournisseurs ou des entreprises. C'est des relations qui sont assumées par la Municipalité. Donc je vous recommande vivement de voter ce crédit. On a fait l'analyse technique, financière et toutes ces analyses nous conduisent à vous confirmer que le rapport entre le coût et la prestation qui sera assumée par ce système et tout à fait intéressant pour la ville de Pully.

Monsieur Lucien BERNARDONI demande la parole :

Je confirme d'une part l'attitude du syndic est inadmissible. D'autre part il y a des choses qui sont toujours incorrectes quand vous dites que la solution qui pourrait être envisagée avec le fournisseur actuel est plus cher que. C'est faux. C'est faux, c'est un mensonge. C'est un mensonge, excusez-moi d'être aussi violent. Mais je ne peux pas accepter ce genre de propos.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je m'excuse, j'ai l'habitude de débats contradictoires. Je n'aime pas me faire traiter publiquement de menteur. On a argumenté devant la commission. Notre service a fait un travail de recherche et d'analyse des coûts et on vous dit que ces coûts supérieurs à la solution qui vous est présentée pour des prestations qui n'ont strictement rien avoir, qui sont inférieures. Vous avez le droit de ne pas le croire, mais pas de traiter de menteur comme ça publiquement. Je m'excuse mais ça c'est inadmissible.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

C'est juste sur la question que j'ai posée, mais je ne l'ai peut-être pas posée suffisamment claire pour réduire la consommation d'énergie des centres de traitement de données.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Excusez-moi Monsieur Alexis BALLY, je n'ai effectivement pas abordé le point de la consommation d'énergie. C'est vrai qu'on a, sur ce domaine, une marge de manœuvre assez limitée. Mais indépendamment du choix du système, mais c'est un domaine sur lequel on s'est engagé vis-à-vis de la commission à être attentif, notamment dans la procédure d'appel d'offre, mais sachant que les systèmes eux-mêmes n'offrent pas beaucoup d'alternative ou beaucoup variation en termes de consommation d'énergie. Mais on va regarder ce point pour essayer, dans cet appel d'offre et dans les futurs également d'intégrer l'aspect de l'impact énergétique de la meilleure manière.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions de la commission ad hoc qui sont les mêmes que celles du préavis de à la Municipalité sont priés de lever leur carton

orange.

Le Préavis n° 01/2014 est accepté à une large majorité, 6 voix contre et 12 abstentions.

4.10. Préavis 02/2014 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016
(Crédit demandé CHF 950'000.00)

Le Président invite le président de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller François KHOSROV à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur François KHOSROV :

Le rapport de la commission chargée d'examiner le préavis 02/2014 vous est parvenu par les soins de notre secrétaire du Conseil, Madame Jacqueline Vallotton, que nous remercions. Permettez-moi de remercier aussi Monsieur le Syndic, Gil REICHEN et Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef du service des finances qui nous ont largement fourni des explications et commentaires nécessaires pour la compréhension de ce préavis. Il est à souligner que la formule qui consiste à octroyer un fond de renouvellement pour l'ensemble des véhicules de l'administration sur un période de 3 ans permet au Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules, alors que ça ne peut être le cas par voie budgétaire annuelle. Un autre point qui a retenu toute notre attention, est la préoccupation de nos autorités en matière de protection de l'environnement par le choix de véhicules les plus performants dans la consommation de carburant et les émulsions polluantes, ainsi que le choix de fournisseurs en fonction de leurs engagements sociaux. Par 8 voix et une abstention notre commission vous recommande d'accepter ce préavis. Pour votre information, la Commission des finances l'a aussi accepté par 5 voix et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion est passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'aimerais préciser ce soir l'appréciation du groupe UDC sur ce préavis. Loin de nous l'idée de priver les employés de la commune du renouvellement des véhicules en fin de vie. Mais nous souhaitons souligner ce soir que la forme de ce préavis ne nous satisfait pas. En effet, ces derniers temps, la Municipalité vient de plus en plus fréquemment avec un préavis qui est en fait une demande de crédit cadre. Je vous rappelle que dans l'ordre du jour de ce soir étaient prévues deux demandes de crédit cadre. Un de ces préavis a été retiré par la Municipalité. Nous concevons très bien que ce genre de financement plaît à l'exécutif, en lui laissant beaucoup de souplesse, voire d'élasticité pour utiliser ce crédit global tout en ménageant le budget. Cependant, pour le législatif il en est tout autrement. Une fois le crédit accepté nous n'avons plus la possibilité de suivre l'évolution de dépenses correspondant à ce crédit si ce n'est en grappillant dans le pavé annuel des comptes pour retrouver dans tous les dicastères les

montants réellement utilisés. Rappelez-vous – ça c'est à Monsieur le Syndic que je m'adresse – le crédit d'étude de CHF 2'800'000.00 voté par la majorité du Conseil en mai 2010 pour le développement du centre de Pully. Quatre ans plus tard, nous ne savons pas comment a été utilisé cet important crédit global et ce qu'il reste de cette somme. En conclusion, nous demandons à la Municipalité, nous suggérons plutôt de limiter de manière drastique dorénavant ces demandes de crédits cadres, qui sont en fait des enveloppes donnant un blanc seing aux autorités. Vous l'aurez compris, le groupe UDC dans sa majorité s'abstiendra lors du vote non pas sur le fond, mais sur la forme.

Monsieur Pierre LOTH demande la parole :

J'aimerais apporter deux petites précisions sur ce préavis. Tout d'abord les prix indiqués dans ce préavis sont des prix indicatifs, des catalogues. Certains véhicules ne seront peut-être pas remplacés. Donc la somme totale indiquée dans ce préavis est une enveloppe maximale. Et les montants dépensés, c'est comme ça que je le comprends, ne pourront pas être reportés sur d'autres objets, car ces montants sont affectés à des objets spécifiés ? C'est ma première question. Ma deuxième question. La dimension environnementale me semble un peu courte pour Pully cité de l'énergie. On a dit préférer des véhicules avec étiquettes énergies A, mais la plupart des étiquettes énergies A ce sont des diesel qui ont le défaut d'avoir des particules ultrafines, mauvaises pour les poumons. Les véhicules à gaz naturel sont handicapés parce qu'il n'y a pas de stations-services débitant ce gaz. Les petits utilitaires électriques, style « Kongou » existent et sont particulièrement adaptés aux utilisations avec peu de kilomètres et retour au garage tous les soirs. La réponse obtenue lors de la commission concernant l'achat de tel véhicule, je cite : « on ne l'exclut pas complètement » est tout à fait décevante. Par contre, on a suivi en disant : l'achat de tels véhicules sera analysé cas par cas et ceci me semble quelque peu rassurant.

Madame Léna LIO demande la parole :

J'étais présente à cette commission ad hoc. Les 8 hommes ont voté « oui » et la seule femme « moi » s'est abstenue. J'ai constaté que sur douze véhicules la moitié d'entre eux n'ont effectué que peu de kilomètres et n'ont que quatre ou cinq ans d'âge. Ils pourraient être encore utilisés quelques années avant d'être remplacés et c'est pour cette raison-là que je me suis abstenue.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Cette fois je commencerai dans l'ordre, Madame Annie MUMENTHALER j'aimerais tellement une fois vous faire plaisir. Vous faites des parallèles avec certains crédits qui sont discutables. Le crédit sur les véhicules, c'est le comble, on voulait, au fond, que les choses soient plus claires, plus transparentes pour le Conseil communal. Voyez comme quoi le mieux et l'ennemi du bien et inversement. Les véhicules étaient jusqu'ici financés par le biais du budget, alors on a proposé, c'est la deuxième opération de ce genre, de passer par préavis, mais ce n'est pas juste pour sortir quelques millions ou centaine de milliers de francs du budget, puis essayer de les cacher. C'est pour pouvoir expliquer beaucoup plus en détail que par une ligne budgétaire la justification de chaque véhicule qui est remplacé. Alors on a cru vous faire plaisir, visiblement ce n'est pas tout le monde, j'en suis profondément désolé. Ceci dit, Madame Annie MUMENTHALER, ce n'est pas tout à fait un crédit cadre. Chaque véhicule, et ça rejoint peut-être une question de Monsieur LOTH, qui est mentionné doit être remplacé. On s'est expliqué en Commission des finances sauf

erreur. C'est vrai que moi j'avais, dans un premier temps plutôt une interprétation de crédit cadre, on peut jouer si on ne remplace pas tel véhicule on peut en prendre un autre qui arrive en bout de course. Non, il y a une liste précise des véhicules qui figurent dans le préavis, qui figurent dans les conclusions, donc on doit s'y tenir et si un véhicule, c'est aussi ce qu'on a dit en commission, tient plus longtemps dans l'esprit de ce que Madame Léna LIO a évoqué, il ne sera pas remplacé parce qu'il est dans le préavis. Il fera l'objet le cas échéant d'un préavis suivant, pour autant que le Conseil admette que l'on continue avec cette méthode. Donc c'est des choses que l'on répète. Le préavis n'est pas une autorisation de dépense à tout prix. C'est une possibilité de renouveler les véhicules qui ont été identifiés. Evidemment plus on est éloigné dans les années 2015, 2016 plus on a une certaine incertitude. Est-ce que le véhicule va pouvoir tenir jusqu'en 2017, 2018 ? Ou est-ce qu'il faudra vraiment le remplacer comme c'était prévu, par exemple, en 2016 ? Maintenant, Madame Annie MUMENTHALER, la Commission de gestion peut examiner dans le détail l'utilisation de chaque préavis. Les offres qui ont été demandées pour chaque véhicule. Donc ça c'est le travail de la Commission de gestion, et jusqu'ici je n'ai jamais vu qu'elle se privait de le faire. Donc il y a un contrôle vraiment complet sur l'utilisation des crédits votés sur votre Conseil par le biais de la Commission de gestion. Donc, j'espère qu'avec ces quelques éléments, j'ai essayé de vous rassurer un petit peu sur le fameux crédit d'étude qui vous plaît beaucoup Madame Annie MUMENTHALER. Important crédit d'étude c'est vrai. Alors j'espère répondre en partie à votre demande légitime d'informations sur l'utilisation de crédit puisqu'on a prévu de faire une communication très prochainement sur un bilan intermédiaire de l'utilisation de ce montant qui n'est pas totalement dépensé et de loin, mais pour vous expliquer qu'est-ce qui a été dépensé, dans quelle étude et où on en est exactement. Donc le Conseil sera renseigné très prochainement sur l'utilisation de ce crédit. Sur les autres interventions, je crois effectivement sur la question des dépenses affectées. j'ai répondu à la préoccupation de Monsieur Pierre LOTH. Sur la question d'énergie alternative ou autre, le diesel, alors je m'excuse si la réponse en commission a peut-être paru un petit peu sèche et peu enthousiaste. En fait, ce qu'on a voulu expliquer c'est que ça dépend beaucoup du type de véhicule. Il y a pour certains types de véhicules, notamment les véhicules assez techniques, on n'a pas toujours une offre de motorisation très large qui permettrait d'avoir du gaz ou de l'électricité. On s'est engagé à examiner, c'est ce qu'on voulait dire, au cas par cas en fonction du type de véhicule, ces spécifications s'il existe sur le marché des alternatives possibles et si c'est le cas on essaiera d'y recourir sachant que quelquefois c'est des véhicules qui coûtent un peu plus cher. Maintenant sur le véhicule électrique, évidemment il faudra quand même une fois se décider à produire de l'électricité. Peut-être mettre quelques éoliennes quelque part aussi. Et sur la remarque de Madame Léna LIO, j'espère que ce n'est pas une déclaration en faveur des quotas du fait que vous êtes la seule femme à voter contre le préavis. Vous m'obligeriez à être pour ou contre une répartition plus équitable entre homme et femme. Mais, je crois qu'on a aussi essayé de répondre à vos préoccupations d'utiliser les véhicules vraiment jusqu'à la dernière minute, même s'ils sont planifiés en tant que renouvellement dans le préavis qui vous est soumis. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions de la commission ad hoc qui sont les mêmes que celles du préavis de la Municipalité sont priés de lever leur carton

orange.

Le Préavis n° 01/2014 est accepté à une large majorité, 1 voix contre et 9 abstentions.

4.11. Propositions individuelles

Comme je l'ai dit en début de séance, nous avons un postulat et deux motions. On va traiter ces interventions l'une après l'autre dans l'ordre qui est indiqué sur l'écran. La première est donc **le postulat de Madame Verena KUONEN au nom de l'Union Pulliérane concernant la mise en sens unique de la rue de la Poste dès la mi-février 2014**. Ce postulat avait été présenté en dernière minute lors de la séance précédente et que nous avons dès lors été contraints de le renvoyer à la présente séance et ça tombe bien – si je puis dire – puisque nous avons en trois interventions qui tournent grosso modo au tour du même sujet.

Le Président invite Madame la Conseillère Verena KUONEN à venir la tribune pour développer son postulat.

Madame Verena KUONEN :

Lors de la séance d'information du 10 octobre dernier par la Municipalité aux commerçants et habitants de Pully, le Syndic a exposé dans les grandes lignes les futurs projets dans le cadre du PALM, en particulier ceux concernant le centre de Pully, donc le cœur de notre ville ! Lors de cet exposé, il nous a informés que la rue de la Poste sera mise en sens unique dès la mi-février 2014. Ce sera une période-test qui en principe durera jusqu'à la fin de l'année 2014. Suite à cette déclaration et après avoir été mis devant le fait accompli, les commerçants, qui n'auraient préalablement pas été ni consultés, ni écoutés, se sont réunis pour lancer une pétition comportant plusieurs volets refusant entre autres, la mise en sens unique de la rue de la Poste. L'Union Pulliérane comprend tout à fait la mauvaise humeur, la grogne, l'indignation et la révolte de ceux-ci. En fait, si on en arrive à cette situation, c'est peut-être dû à la non-concertation préalable avec les commerçants en vue de la recherche commune de la meilleure solution pour Pully. Le groupe de l'Union Pulliérane invite donc la Municipalité à renoncer à la mise en sens unique de la rue de la Poste et à réunir les commerçants et les Pulliérans pour élaborer et construire ensemble le « nouveau centre de Pully ». En conclusion, nous demandons au Conseil communal de nous soutenir dans cette démarche citoyenne et démocratique et à rechercher ensemble le fameux consensus suisse. Cela serait juste magnifique pour Pully. Permettez-moi quand même de donner une ou deux précisions. Tout à l'heure notre président du Conseil dit a une pétition qu'a été déposée, c'est effective celle que j'évoque dans mon postulat. C'est vrai qu'on peut quand même dire et surtout savoir que dans cette pétition il y vraiment de nombreuses signatures, ce qui ne peut qu'encourager le Conseil et la Municipalité à réunir un groupe de travail pour trouver vraiment ensemble la meilleure des solutions.

Le Président rappelle que lorsqu'il y a une motion ou un postulat déposé, il y a deux possibilités, soit : avec l'appui du 5^{ème} des membres présents on peut demander à ce qu'une commission soit chargée de préavis sur la prise en considération ou le Conseil est appelé à prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité. Le Président déclare ; je suppose, vu la teneur de votre postulat que c'est la deuxième possibilité que vous avez choisi, mais je vous demande

quand même de la préciser.

Madame Verena KUONEN, oui effectivement vous avez bien interprété, Monsieur le Président.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

J'ai relevé dans l'intervention de Madame Verena KUONEN qu'elle m'a beaucoup écouté lors d'une présentation publique. J'en suis très flatté. Elle ne m'a pas tout à fait écouté jusqu'au bout. Donc je vais vous rappeler ce que j'ai dit dans cette présentation, qu'en parallèle avec cette mise en place d'un essai, qui est effectivement dans nos projets d'aménagement quelque chose d'assez nouveau à Pully, puisqu'on ne l'a jamais fait, en parallèle à cette démarche on s'engageait à mettre sur pied une concertation avec tous les commerçants et les habitants concernés du centre. Et qu'on s'engageait à le faire à partir de cette séance du 10 octobre. Alors ce qu'on a dit, on l'a fait. Cette concertation a démarré, elle est en cours. On va constituer des groupes de travail avec les commerçants qui veulent bien participer. On n'avait qu'une vingtaine de participants sur 100 invitations. Ça relativise certains propos aussi. Mais voilà on a fait ça en expliquant que le projet provisoire et le projet tout court qu'on envisage sur la rue de la poste, il est évolutif et on aimerait en discuter avec les principaux acteurs de Pully pour l'adapter en fonction aussi d'un certain nombre de remarques. On est en plein dans cette concertation. Donc finalement j'ai envie de vous dire que le postulat, vous pouvez le renvoyer à la Municipalité dans la mesure où c'est une opération qui est en cours, ce n'est pas gênant. Maintenant un autre point de vue serait de dire à quoi ça sert, si c'est en route ? Mais voilà où on en est, la concertation on l'avait annoncée. Elle a démarré, y compris, avec la dame qui est un peu à l'origine des pétitions, avec laquelle on a d'excellents rapports. Mais ce n'est pas la seule commerçante de Pully et ces discussions sont en cours depuis à peu près fin janvier, il y a une dizaine de jours. Voilà où on en est. Maintenant le postulat s'inscrit quelque part dans cette démarche, mais la démarche est déjà lancée, quelle que soit la décision de votre Conseil ce soir. Donc, il n'y a pas d'objection à un renvoi direct à la Municipalité si c'est ce que souhaite le Conseil.

Monsieur Gérard MIELI demande la parole :

J'ai lu avec intérêt les trois documents qui nous ont été soumis. On a parlé du premier. Les remarques que j'aimerais faire s'appliquent effectivement aux trois éléments. La première, c'est qu'on donne des objectifs qui souvent sont déjà en train d'être mis en place ou sont effectivement mis en place. Le Syndic vient d'en donner un exemple. La seconde remarque et ça cela semble couper à travers les trois documents, il apparaît que la communication qui a été faite au public en général et aux commerçants en particulier était inefficace. Alors, je ne peux pas parler de la qualité de la communication. Mais j'aimerais rappeler à notre assemblée que justement le 10 octobre 2013, il y a eu une séance d'information et qu'au cours de cette séance un document, c'est celui-là qui a été publié. Ce document est vraiment très très bien, il donne beaucoup d'informations. Beaucoup d'informations qui sont en fin de compte mentionnés dans ces documents. A ce sujet, j'aimerais suggérer à la Municipalité que lors du prochain envoi en groupe à ce Conseil, ce document soit joint. Il donne énormément d'informations. Et le dernier point, du fait que ces trois documents « postulat et motions » couvrent le même objet il serait probablement bien de les faire traiter par une commission unique qui rendrait un rapport unique à ce Conseil.

Madame Anne VIREDAZ-FERRARI demande la parole :

La Maison Pulliérane a rarement connu une aussi grande affluence que lors de cette fameuse séance de présentation du 10 octobre dernier. Cette forte affluence montre bien l'intérêt d'une partie de la population Pulliérane et des commerçants pour l'avenir du centre de Pully. Les réactions d'oppositions qui sont apparues lors de cette séance montrent qu'il aurait été certainement utile d'associer plus tôt la population et les commerçants aux discussions et aux projets et nous espérons que pour les futurs projets là-aussi il y ait des concertations et des présentations qui interviennent encore à un stade moins avancé lorsqu'il y a encore une possibilité d'influencer les projets. Maintenant pour la question de la motion de Madame Verena KUONEN, les Verts sont favorables à la réduction du trafic au centre de Pully, vous vous en doutez bien et nous trouverions dommage que la Municipalité doive renoncer à ce test de mise en sens unique de la circulation à la rue de la Poste. Il nous semble du fait que c'est justement un test et que ce n'est pas un projet définitif, ce projet de test devrait pouvoir aller de l'avant et il nous semble aussi important que lors de l'évaluation de ce test les commerçants et les habitants du centre, voire plus largement les personnes intéressées puissent être associées à l'évaluation de ce test.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Sous le contrôle de notre chef de groupe Jean-Robert CHAVAN, j'aimerais vous préciser la position du PLR telle qu'elle est ressortie lors de notre séance de groupe lundi. Le tableau des décisions dit ; « large majorité en faveur du classement ». N'interprétez pas cette phrase que vous avez certainement tous et toutes vue, comme étant une démarche partisane ou une caution pour la mesure envisagée en ce qui concerne la mise à sens unique de la rue de la Poste et de Sanson Reymondin. Le PLR ne soutient pas le postulat parce qu'il ne souhaite pas empêcher l'essai. Il regrette que l'on s'attaque à une démarche qui est bien limitée dans le temps. On dit que ça devrait se terminer à la fin de l'année 2014. Par conséquent, nous maintenons, enfin, ceux qui se sont opposés à ce postulat lundi, voteront probablement la même chose aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je constate qu'il y a toujours le même problème de communication entre la Municipalité, le Conseil communal et les citoyens. La Municipalité estime que ses projets sont de sa compétence, un point c'est tout. Elle ne veut pas de dialogue en amont, de discussions en amont. Elle fait son projet et c'est vrai elle informe, elle présente, mais c'est tout, c'est déjà fait. Et c'est chaque fois la même chose. Je regrette infiniment, elle ne veut pas dialoguer avec le Conseil, ni avec les citoyens en amont.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Si je peux me permettre une suggestion à l'intention de la postulante c'est de proposer plutôt le renvoi à une commission que le renvoi à la Municipalité. Pourquoi ? Nous sommes favorables à l'essai. Alors on fait l'essai, ensuite il y aura lieu de discuter avec les personnes intéressées, les commerçants, etc.. Ensuite la commission pourra se réunir après et sera nanti des résultats de l'essai et des consultations. Donc elle fera un travail beaucoup plus utile. Personnellement je ne pourrai pas soutenir le renvoi direct à la Municipalité. Mais par contre je soutiendrai le renvoi en commission.

Le Président demande à la postulante si elle veut réagir à la proposition de Monsieur Alexis BALLY.

Madame Verena KUONEN, je vais volontiers réagir à ce qui a été dit, mais je souhaiterais peut-être écouter Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Bon je pensais que dans un premier temps que l'on discutait strictement du postulat. Je comprends aussi et la Municipalité avec moi que c'est un petit peu difficile d'être strictement sur une intervention qui est le postulat parce qu'il y a un lien évident avec les trois interventions dont à va discuter ici. J'aimerais si vous permettez revenir aussi bien sur l'intervention de Monsieur Gérard MIELI, que celle de Madame Annie MUMENTHALER. Peut-être dans un deuxième temps quand on sera sur la discussion sur les motions, parce qu'autrement on va discuter de tout, sur le point postulat ça peut ajouter de la confusion. J'aimerais quand même dire quelle que soit la décision du Conseil, je souhaite encore ajouter, pour que les choses soient tout à fait claires, que l'effet ne peut pas être mis en cause par un postulat. Un postulat demande un rapport à la Municipalité, ça veut dire que si vous renvoyez ce postulat à la Municipalité, on a un délai d'une année pour rendre un rapport à votre Conseil sur ce qui est demandé dans le postulat ça veut dire la concertation. Donc on vous expliquera qu'est-ce qu'on a vécu avec les commerçants ? Comment on a fait évoluer le projet ? Quels ont été nos discussions ? Et j'espère qu'à ce moment-là le projet aura bien avancé. Mais l'interruption ou la suppression de l'essai qui est prévu, il ne peut pas être mis en question par le postulat. Il pourrait l'être actuellement par un recours de quelques commerçants qui ont fait recours pour préserver essentiellement – c'est peut-être une interprétation – mais pour préserver leur droit à discuter avec nous. Mais, dans les faits juridiquement le recours bloque l'essai. Donc, voilà ça c'est un élément bloquant, mais pas la transmission d'un postulat à la Municipalité ou à une commission. Dans un premier temps la Municipalité imaginait de vous proposer de renvoyer les trois interventions à une commission. Mais elles ont effectivement quand même un caractère assez différent dans la mesure où le postulat se concentre sur cette question de concertation et comme celle-ci est en cours elle a un statut forcément un peu différent des deux projets de motion dont on discutera tout à l'heure. Mais j'aimerais revenir sur les interventions de Monsieur Gérard MIELI et de Madame Annie MUMENTHALER dans le débat sur les motions plutôt parce que ça me semble plus approprié, notamment ces questions importantes de communication.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Effectivement, Monsieur le Syndic je sais que vous avez la possibilité et le droit d'attendre une année avant de vous prononcer sur le postulat. Mais je pense que vous avez aussi la possibilité et le droit de vous prononcer bien avant si c'est un cas d'urgence. Le parti Les Verts dit qu'ils sont tout à fait favorables, je peux très bien comprendre. Mais je crois qu'une chose qu'on n'a pas comprise, c'est qu'en ayant eu énormément de contacts avec les commerçants de Pully, c'est que eux, au fond le temps d'essai c'est justement pour l'instant ce qu'ils ne désirent pas parce que dix mois c'est soit trop court ou soit trop long. Trop court parce qu'en dix mois on ne peut pas réellement effectuer un essai valable et en dix mois on peut beaucoup détruire, donc c'est vraiment cette période de test qui devrait être rediscutée. C'est ce que souhaitent les commerçants.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Rapidement, juste une toute petite remarque par rapport à l'intervention de Madame

Verena KUONEN. Vous savez la Municipalité habite Pully, que les choses soient claires, on a des contacts les commerçants. J'aimerais quand même vous inciter à avoir un tout petit peu plus de nuance dans les propos que vous portez ou que vous prêtez aux commerçants. Parce qu'ils sont beaucoup plus nuancés de ce que vous dites. On a l'impression que les commerçants ne veulent pas du sens unique, ne veulent pas de notre projet. Circulez il n'y a rien à voir si vous me permettez l'expression. Ce n'est pas le cas. Je m'excuse, on a des contacts. Il y a des commerçants qui sont enthousiastes du projet. Il y en a qui sont réservés sur un point ou sur un autre. Il y en a qui sont contre, vous avez raison. La position des commerçants est beaucoup plus compliquée que simplement dire que simplement dire qu'ils sont contre l'essai. Mais j'aimerais juste que vous ayez ça à l'esprit et dans la démarche de concertation qui est en cours ces éléments ressortent très clairement et c'est d'autant plus difficile de trouver le dénominateur commun à tout ça, et l'intérêt de tous. Voilà ce que je voulais encore ajouter.

Monsieur Philippe WEBER demande la parole :

Je crois qu'on ne comprend pas très bien exactement ce que... Vous dites que les commerçants sont partagés. Ce n'est pas du tout le sentiment que j'ai eu personnellement quand j'ai été l'assemblée des commerçants. Là quatre-vingt-dix pour cent des commerçants sont contre parce qu'ils savent très bien que c'est des places de parc qui vont disparaître, partir en fumée. Il y a déjà toute une série de places de parc qui sont partis en fumée à C.-F. Ramuz. Le centre de Pully est complètement bloqué aux heures de pointe. Il n'y a plus rien qui va. Alors c'est vrai qu'à un moment donné on va dire, on va enlever des places de parc. Si on veut en faire une cité dortoir c'est la meilleure façon de le faire. Et je crois, Monsieur le Syndic, ce que vous dites n'est pas tout à fait exact. Vu l'assemblée des commerçants à laquelle j'ai assisté, il y a la majorité des commerçants qui sont absolument contre cette fermeture de la rue de la Poste en sens unique.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord de renvoyer le postulat qui concerne la mise en sens unique de la Poste dès la mi-février 2014 à la Municipalité sont priés de lever leur carton orange.

Le postulat est refusé par le Conseil par 48 voix contre, 25 voix pour et 9 abstentions. Ce postulat est donc classé sans suite.

Le Président passe maintenant à la **motion pour une meilleure consultation des usagers du centre du Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit.**

Le Président invite Monsieur le Conseiller Richard PFISTER, à la tribune pour commenter sa motion.

Monsieur Richard PFISTER :

Comme on vient de le dire, ma motion comporte deux volets. Mais l'unité de matière est tout de même respectée, parce que les deux volets ne font que servir la constitution d'un centre de Pully convivial et attrayant. Ça c'est la matière, puis on a deux outils. La discussion qui a eu lieu cette dernière demi-heure me montre que le premier aspect

de ma motion est pleinement justifié. Il ne fait d'ailleurs que reprendre une demande qui avait déjà été formulée par notre collègue Michel AGUET en 2010. Dans une motion qui portait sur l'attractivité du centre de Pully. Qui comprenait encore un autre volet, comme dans la mienne, portait sur la diminution du trafic. Ce deuxième point avait été parfaitement traité par la Municipalité d'alors, mais non celui de la consultation. Ça a bizarrement passé inaperçu à l'époque aux Conseillers concernés. La réponse de la Municipalité avait été approuvée, alors que la consultation n'a jamais été mise en place. C'est pour ça que nous avons décidé de reprendre ce point et même si récemment il y a eu heureusement une rencontre entre la Municipalité et les commerçants, nous pensons qu'il faut institutionnaliser cet instrument de consultation en amont, comme c'a été dit tout à l'heure et non pas pratiquement on nous dit qu'il n'y a plus d'autre solution que celle qui est proposée. Et qui englobe non seulement les commerçants, mais également des représentants du reste de la société civile, ainsi que la commune bien sûr. Ça c'est pour le premier point. Le deuxième point qui porte sur la circulation. On nous propose depuis quelques mois, années des solutions pour réduire fortement le trafic au centre de Pully et plus précisément à la rue de la Poste et à la rue Samson Reymondin. Pour moi ce ne sont que des emplâtres sur des jambes de bois. Les zones à 30 km/h on en a ailleurs, on en a aussi du côté du chemin de la Vuachère et des Mousquines par où les gens devraient peut-être passer, s'ils doivent éviter le centre de Pully. On en trouve si vous voulez. J'ai fait le test récemment les alternatives comprennent beaucoup plus de feux, de circulation, de freins de tout genre et passent par des zones encore beaucoup plus densément habitées que celles qui sont en question. Une vraie solution de réduction importante du trafic et bien sûr du trafic de transit à la rue de la Poste et à la rue Samson Reymondin, c'est de mettre l'avenue du Tirage à double sens. Cette solution a été écartée jusqu'à présent. Nous n'avons jamais eu de preuves scientifiques que cette solution est impossible. Monsieur le Syndic a eu l'occasion, je l'avoue, à plusieurs reprises de me dire que de monter la circulation par l'avenue du Tirage provoquerait des bouchons impossibles au niveau de l'avenue de Lavaux jusqu'au carrefour de la Clergère. J'ajouterais sans que ce soit mentionné expressément dans ma motion, que l'on peut accompagner une mesure type avenue du Tirage à double sens, qui naturellement détournerait une part extrêmement importante du transit hors de la rue de la Poste et de la rue Samson Reymondin. On peut accompagner cette mesure de la mise en place de feu régulateurs au bout de C.-F. Ramuz avant d'arriver sur le rond-point de la place de la Gare. Là, vous pouvez constituer les paquets, les ingénieurs de la circulation sont tout à fait en mesure de le faire, ils le font ailleurs. Ils peuvent constituer les paquets qui peuvent être envoyés sur l'avenue du Tirage à la montée sans qu'on ait une catastrophe plus haut. C'est dans ce sens que je vous demande et là en dérogation au texte écrit qui vous est parvenu. Je vous demande de bien vouloir prendre en considération cette motion et la renvoyer à une commission pour celle-ci puisse rencontrer les spécialistes et discuter avec eux des possibilités et impossibilités d'un Tirage à double sens.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

L'évolution du centre de Pully est un sujet évidemment important, sensible qui concerne beaucoup de gens, pas seulement les commerçants du centre, toute la population de Pully. Et c'est un sujet qui a fait l'objet de pas mal de discussion au début de cette législature et même pendant la campagne qui a conduit à élire les gens aujourd'hui qui sont tant au Conseil qu'à la Municipalité. Je crois qu'à peu près tous les partis étaient d'accord pour dire que notre centre-ville de Pully doit évoluer et qu'il faut prendre cette problématique en main. C'est une des raisons qui a conduit la

Municipalité à l'inscrire comme une des deux priorités de son programme de législature. Donc le centre de Pully c'est ni la première, ni la dernière fois qu'on en parle. C'est bien d'avoir ce débat. On en a parlé dans le cadre de la présentation du programme de législature. Dans le cadre de la surélévation des ponts CFF. Dans le cadre de l'amélioration l'accès aux quais de la gare dernier préavis important qui a été voté par votre Conseil. On a eu l'occasion de communiquer sur les études en cours. On a eu l'occasion de dire que ces études prenaient du temps, qu'on comprenait une certaine impatience de votre Conseil à voir le résultat de ces études, et une partie importante de ces études ont trouvé leur aboutissement dans le courant de l'année passée. Le rapport de synthèse de ces études qui couvraient des aspects d'urbanisation et des aspects mobilité est maintenant en main de la Municipalité dans une version je dirais encore un petit peu provisoire, dans la mesure où c'est un document qui doit tourner et qui tourne actuellement pour consultation dans les services du canton. Parallèlement à l'élaboration de ce document de synthèse qu'on appelle un peu sauvagement avec un anglicisme « master plan », la Municipalité a travaillé sur les documents de communication, d'information à la fois de la population et du Conseil communal. Et ce travail est loin d'être abouti. On travaille encore activement sur ces documents et sur un plan de communication, d'information. Plan qui vous sera soumis par le biais d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil. Pour que les choses soient bien précisées. Ce n'est pas tout simple de dire, il faut informer, personnellement j'entends bien le message et on partage cette préoccupation d'informer et la population et le Conseil communal, mais il faut voir que c'est une matière qui est complexe qu'il faut mettre en forme pour qu'elle soit présentable, compréhensible, « vulgarisable ». Donc c'est un gros travail et on y travaille. Le document que Monsieur MIELI a mentionné il a été préparé avant l'aboutissement de ce document de synthèse « master plan » entre le mois de mai et fin septembre de l'année passée et au moment de la séance publique d'information sur la rue de la Poste, on a souhaité le mettre à disposition, tellement on était content de l'avoir sorti. Mais en même temps c'était dangereux parce qu'en soi le document n'est pas directement lié au projet de la rue de la Poste. Il y a beaucoup de chose dans ce document, sur la mobilité, sur l'urbanisation. Bien sûr qu'il y a un lien évident, mais le risque c'était que l'on commence à discuter et à interpréter ce document dans le cadre du projet de la rue de la Poste, qui est un petit peu dangereux. On a vécu avec ce risque. Dans un ordre normal des choses il aurait fallu terminer ce « master plan » ce qui sera fait ce printemps, quand on aura le retour. Dire de quelle manière on informe le Conseil ? Aujourd'hui la Municipalité envisage un préavis d'intention sur ce « master plan ». On espérait même faire voter le Conseil sur ce « master plan », mais légalement on ne peut pas le faire parce que c'est un document qui n'a pas de base légale cantonale. Donc le seul moyen d'informer de manière complète le Conseil sur ce document, qui est un document de synthèse important, c'est probablement un préavis d'intention, mais je le dis sous toute réserve, parce que la décision sur ce préavis d'intention n'est pas prise par la Municipalité. Mais le document que Monsieur Gérard MIELI a montré, on l'a déposé sur les tables et là-aussi on l'a dit, mais ça n'a pas été bien compris. J'ai exprimé le risque que comportait de donner ce document. On en a distribué entre trois et quatre cents à cette soirée. C'est de l'information qui part et qui est quelque fois mal comprise. Typiquement pour prendre un exemple on nous a dit : pourquoi vous allez supprimer le parking du Pré de la Cure, vers la villa Romaine pour votre projet rue de la Poste ? Les deux choses ne sont pas liées, on parle d'une idée d'ici à une quinzaine d'année avec un projet à court terme. C'est un exemple. Mais on a dit que ce document ferait l'objet de séances spécifiques

d'information et à la population et au Conseil, parce qu'il a besoin d'être commenté, il a besoin d'être remis dans son contexte. C'est aussi la raison pour laquelle on ne vous l'a pas distribué tout de suite, on aurait pu en faire une centaine d'exemplaires, vous les poser sur les tables. Probablement on va peut-être quand même les distribuer comme l'a demandé Monsieur Gérard MIELI. Peut-être pour la prochaine fois, mais je crois qu'il faut comprendre que ce document s'inscrit dans un contexte général et dans la volonté de la Municipalité d'informer et le Conseil et la population. Donc la communication Madame Annie MUMENTHALER c'est important, on y travaille et plus que jamais. Je peux vous dire qu'on a ressorti les coupures de presse dans lesquelles on parle du centre de Pully. C'est énorme. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, on n'est pas au bout, on n'est qu'au début de cette communication. Mais essayez en tout cas de reconnaître à la Municipalité la difficulté de la matière et la complexité et l'information elle ne s'improvise pas. Il ne s'agit pas de faire un petit power point en une heure de temps, puis vous le projeter. Il faut vraiment construire une information qui soit crédible. La Municipalité, au fond, pour en revenir à ces deux motions, même si on discute de la première de Monsieur Richard PFISTER, la Municipalité comprend qu'elles traduisent quelque part ce manque d'information. Elles sont légitimes, elles traduisent à la fois la préoccupation que vous partagez avec nous sur ce que va devenir ce centre de Pully. Probablement, en tout cas on l'espère, l'idée que ce centre il ne doit pas juste rester comme ça, mais il doit évoluer vers une meilleure qualité. Et la préoccupation d'être informé, de savoir dans quel contexte ça s'inscrit ? On vous reconnaît complètement le fait qu'aujourd'hui vous n'avez pas tous les éléments, pour comprendre dans quel contexte ces projets s'inscrivent. Alors le choix pour nous. On est un petit peu victime d'avoir voulu aller vite avec la rue de la Poste, ça c'est clair. Je pense que maintenant, notamment en répondant à ces interventions, que ce soit la motion de Monsieur PFISTER ou celle qu'on discutera tout à l'heure de l'Union Pulliérane, les deux réponses permettront effectivement, certainement pour la Municipalité, de compléter l'information, de remettre ça dans un contexte où on explique les choses. On constate que les gens qui ont peut-être un degré d'information un peu supérieur par le biais de présentation qu'ils ont eue dans un autre contexte, je pense à la Commission permanente d'urbanisme, eh bien les gens ont une approche différente du projet, quelque part moins négative – j'ai envie de dire – Mais c'est normal, parce qu'au fond il y a un décalage dans la perception du problème et ce décalage la Municipalité aujourd'hui doit s'attacher à le combler. Et ce que j'ai envie de dire, c'est que ces motions, celle de Monsieur PFISTER et celle de l'Union Pulliérane seront des outils, au fond légitimes de votre Conseil, qui permettront à la Municipalité, c'est en tout cas la volonté, de combler cette lacune. Maintenant la Municipalité souhaite le renvoi à une commission, Monsieur PFISTER l'a demandé spontanément, on s'en réjouit. Pourquoi on souhaite ce renvoi, ce n'est pas une manœuvre dilatoire ? C'est pour pouvoir en commission vous expliquer, aux membres de la commission déjà, un petit peu où on en est, ce qu'on envisage de faire et aussi peut-être pour préciser quelquefois certains termes qui sont dans ces textes, qui sont peut-être un petit peu, je dirais, inconfortables, ce n'est pas le bon terme, mais qui nécessiterait vraiment peut-être un peu préciser par la commission ou préciser quelle est l'attente. Parce que dans la formulation d'un texte, une motion, on peut avoir une idée, mais le travail en commission permet d'affiner un petit peu l'idée d'être précis et de mieux cibler au fond la réponse que l'on donnera à ces interventions. Donc, la Municipalité vous encourage à renvoyer et la motion de Monsieur PFISTER et la suivante dont vous débattrez à une commission, si possible à la même commission évidemment, parce que le thème me paraît plus que proche, pour pouvoir cerner la

meilleure manière de vous informer. En tout cas j'aimerais dire que ces interventions vont dans le sens de la Municipalité et dans le sens de trouver le meilleur équilibre et le consensus qui était mentionné par Madame Verena KUONEN pour le centre de Pully.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Nous avons tous le souci d'une plus grande fluidité du trafic. Monsieur le Syndic, je vous remercie de vos efforts, j'ai l'esprit pratique de mon côté et je suggérerais quelque chose de concret. Dans les mesures qui vont être prises, pourrait-on par exemple mesurer les bouchons qui seraient établis avec le nouveau système que vous proposez. Parce que la suppression de la rue du Prieuré a amené quand même des bouchons supplémentaires jusqu'au giratoire Samson Reymondin. Et c'est vrai, je pense que tout le monde le partage, quand on vient à l'avenue C.-F. Ramuz et qu'on a envie de prendre le chemin de Rennier que son dit qu'il faudra tourner jusqu'au bout et que l'on voit tous les feux rouges arrière qui vous précèdent, on se dit que ça bouchonne beaucoup plus maintenant qu'avant. On ne peut pas revenir en arrière pour la rue du Prieuré. Je demande qu'on envisage de pouvoir mesurer la longueur des bouchons et que l'on verra si les mesures envisagées sont positives ou pas. Ça serait une manière tout à fait concrète de voir le problème. Ça pourrait nécessiter moins de temps que dix mois pour le sens unique de la rue de la Poste que vous proposez.

Le Président rappelle que les conclusions du motionnaire sont de renvoyer la motion à une commission. Selon notre règlement tel qu'il est rédigé et qui a été appliqué jusqu'à présente, il faut qu'un cinquième des membres présents demandent ce renvoi à une commission.

Le Président demande que celles et ceux qui sont pour le renvoi de cette motion à une commission le manifestent en levant leur carton orange.

Plus d'un cinquième des membres du Conseil accepte le renvoi à une commission.

Le Président précise que le règlement pourrait-être modifié sur ce point par qu'il ne serait pas conforme à la nouvelle loi cantonale sur les communes, qui voudrait en fait que ce cinquième des membres ne soit compétent que pour demander que le Conseil se prononce sur la prise en considération. Ça ne suffirait pas en soi le renvoi à une commission. Pour l'instant et jusqu'à ce que le nouveau règlement entre en fonction, nous allons appliquer la procédure qui a été suivie jusqu'à présent. Le texte du règlement actuel n'est pas d'une clarté absolue sur ce point.

Le Président considère que le Conseil s'est prononcé pour le renvoi de la motion à une commission.

Le Président passe maintenant à la **Motion de l'Union Pulliérane pour un plan directeur du trafic à Pully.**

Le Président invite Monsieur le Conseiller Philippe HALDY à la tribune pour commenter sa motion.

Monsieur Philippe HALDY :

Avec la motion du PLR demandant la mise ne double circulation de l'avenue du

Tirage nous vivons ce soir un nouvel épisode de saucissonnage de la réglementation du trafic à Pully, après les travaux de 2012, qui ont modifié la structure et les déclivités des ponts CFF, la fermeture du pont du Prieuré, la modification du trafic par l'allongement de l'îlot et autres aménagements au niveau du chemin de Carvalho, le projet de modification du trafic à la rue de la Poste, et maintenant la demande de modification au niveau de l'avenue du Tirage. Ce n'est pas tout puisque les sujets de la place de la Gare et du parking attenant à la villa romaine devraient être abordés prochainement, sans compter d'autres surprises auxquelles les citoyens, le Conseil communal ou encore l'administration n'ont pas encore pensé ou ne les ont pas encore exprimées. Un plan directeur du trafic a été établi il y a bientôt 20 ans. Il était censé donner une orientation pour longtemps, mais se trouve actuellement dépassé. Il pourrait être réactualisé. L'Union Pulliérane demande à la Municipalité de reprendre le problème du trafic à Pully à la base et de tracer les lignes qui régiront celui-ci pour les 20 ans à venir. Une telle entreprise nécessitera de consulter les Pulliérans dans leur ensemble en leur présentant des alternatives. Un tel plan devrait permettre aux Pulliérans de continuer à vivre au centre de Pully, aux commerces de continuer à contribuer à l'animation du centre-ville en maintenant une bonne accessibilité. Nous sommes conscients qu'un tel projet représente un investissement en temps et en argent, et qu'il repousserait d'éventuels projets dans l'intervalle. Nous pensons toutefois qu'il est préférable d'agir de manière réfléchie et concertée, dans la mesure où cette démarche ne présente pas un caractère urgent. Cela permettra d'éviter de modifier nos infrastructures de manière répétitive et à l'emporte-pièce, ce qui à la fois revient également cher et manque de cohérence. En conclusion, la présente motion demandait à la Municipalité d'établir un plan directeur du trafic sur l'ensemble de la Commune, en contraste avec la motion de Monsieur Richard PFISTER qui demandait une adaptation uniquement au niveau du Tirage, ceci dit pour mieux réguler le trafic dans l'ensemble de la commune et afin que le Conseil communal puisse à l'avenir se prononcer sur le sujet dans les meilleures conditions et sur la durée.

Le Président pose la question à Monsieur Philippe HALDY : désirez-vous que cette motion soit soumise à une commission pour examen ou souhaitez-vous elle soit renvoyée directement à la Municipalité ?

Monsieur Philippe HALDY : dans le contexte que vous avons évoqué tout à l'heure, comme la motion de Richard PFISTER et selon la proposition de Monsieur le Syndic, si on pouvait traiter les deux motions par la même commission se serait adéquat.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Très brièvement, parce que je n'ai pas répondu à Madame Christine RENAUDIN. Je vous remercie d'accepter le renvoi de votre motion à une commission, qui permettra là-aussi de préciser, au fond, le plan directeur est le bon outil ou pas. Est-ce qu'il faut trouver une autre formule, pour faire une réflexion sur la gestion du trafic sur notre commune ? Ceci dit, Madame Christine RENAUD, le comptage, peut-être pas la longueur des files, mais du nombre de véhicules et par conséquent aussi des files est possible. Ça peut faire l'objet de campagnes de mesures. Mais, quand même j'ai envie de vous dire pour peut-être casser certaines illusions, que les projets dont on parle pour la convivialité du centre de Pully, aucun de ces projets, aucune de ces motions, ni celles-ci, celles qui pourraient encore venir vont faire tout à coup par miracle qu'à l'heure de pointe du matin et du soir on n'ait que quelques véhicules qui passent tranquillement sans files. On a un problème qui est lié à toute l'agglomération, j'ai

envie de dire à toutes les agglomérations qui est un problème de saturation du trafic. Et les gens qui rentrent et qui sont dans ces files, que vous décrivez, c'est aussi des Pulliérans qui rentrent chez eux, pour la plus grande partie du reste. Contrairement à cette vision où on imagine cette sorte d'extra-terrestres qui traversent notre commune comme ça, et qu'on n'aimerait pas voir. Non, c'est des Pulliérans qui travaillent en dehors de la commune qui rentrent chez eux, probablement pour à peu près 80 % de ces véhicules et ça dans nos projets l'objet c'est d'améliorer la convivialité et d'essayer de faire en sorte que tout ça cohabite le mieux possible, mais je crois que personne pourra vous promettre de ne plus vivre une file de voitures dans les prochaines années quand vous rentrez chez vous. L'évolution de cette saturation, la perspective de diminution, elle est liée à des changements d'attitude et à un transfert sur les transports publics. Ce n'est pas une obligation, mais on constate un changement d'habitude des gens, de la population face à cette saturation. Si vous avez d'autres choix pour vos déplacements, eh bien vous le faites en transports publics et c'est le lien avec tous ces projets qui visent à non seulement renforcer les transports publics en termes de capacité, de fréquences et de priorité des voies bus, des voies prioritaires. C'est au fond ce qui explique que dans les perspectives, notamment du projet d'agglomération de développement des transports publics, ces perspectives s'accompagnent à défaut d'une baisse, mais d'une stabilisation du transport par véhicules privés. Au fond c'est le seul moyen. Il y aura un tel niveau de saturation que vous chercherez d'autres moyens de vous déplacer. Mais, c'est un petit peu différent de l'objectif de nos projets dont on parle pour le centre de Pully qui sont, je dirais, malgré le trafic individuel, d'améliorer la convivialité et la cohabitation des piétons, des voitures et des commerces.

Le Président demande que celles et ceux qui sont pour le renvoi de cette motion à une commission le manifestent en levant leur carton orange.

Plus d'un cinquième des membres du Conseil accepte le renvoi à une commission.

Le Président demande aux motionnaires s'ils sont d'accord que leur motion soient traitées par une seule commission. Ils sont d'accord.

Le Président a été informé de deux interpellations, la première de Madame la Conseillère Nathalie JACQUEROD et la seconde de Madame le Conseillère Valérie BORY-BEAUD

Madame Nathalie JAQUEROD :

En préambule, je précise que la présente interpellation est appuyée par les deux groupes PLR. La bagarre qui s'est déroulée lundi 20 janvier en début d'après-midi aux environs et à l'intérieur du Collège Arnold Reymond est un événement grave qu'il convient de dénoncer fermement. De nombreux élèves ainsi que leurs parents ont pris peur à la découverte des violences exercées par certains jeunes incapables d'apprécier la portée de leurs échanges sur les réseaux sociaux et confondant parfois le monde virtuel avec celui de la vraie vie. Le choc a été d'autant plus grand qu'il est avéré que des élèves qui n'avaient rien à voir avec la rixe initiale ont fait l'objet d'attaques au spray au poivre. Le Directeur de l'établissement scolaire a réagi rapidement et informé les parents des élèves de manière factuelle. La police et la justice ont fait et font leur travail et il n'y a pas de raison de douter de leur engagement et de porter ici des critiques à leur égard. J'ai toutefois quelques questions à poser à la Municipalité.

J'aimerais tout d'abord savoir pourquoi elle n'a pas jugé nécessaire de communiquer suite à ces événements. Ensuite, dans un souci d'éviter que de nouveaux événements de ce type ne se reproduisent, je souhaiterais que la Municipalité se prononce sur les aspects suivants :

- Le niveau de sécurité actuel aux alentours et à l'intérieur des bâtiments scolaires par rapport aux menaces tant sur les personnes que sur les bâtiments eux-mêmes.
- Les possibles changements et améliorations destinés à rassurer les parents et les enseignants et à protéger les bâtiments.

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

Le Président a omis de demander au Conseil s'il souhaitait entendre cette interpellation ce soir. Plus de cinq membres sont d'accord.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Madame Nathalie JAQUEROD, par son interpellation exprime une préoccupation de nombreux parents à Pully. Une préoccupation légitime par rapport à cet événement. Une préoccupation, qu'on pourrait imaginer que la Municipalité partage entièrement, donc cette interpellation permettra de répondre d'une manière j'espère la complète possible à ce souci qui tient tant à la sécurité des bâtiments qu'aux actions éventuelles de prévention que l'on peut faire par rapport à ce type d'événements, même si heureusement ils sont pour le moment en tout cas des cas isolés, on souhaite que cela le reste. Alors peut-être que mes collègues vous donneront déjà tout de suite quelques éléments de réponses, mais on souhaite pouvoir vous répondre de manière plus complète pour la prochaine séance, afin de faire vraiment un tour le plus complet possible de cette importante question. Sur un point que vous soulevez en préambule qui est le pourquoi de la non communication de la Municipalité sur l'événement, ça je peux essayer de vous donner mon point de vue sans attendre le 12 mars, évidemment. Il y a plusieurs raisons. Au fond la première c'est qu'on a convenu assez vite avec la direction des écoles qu'eux géraient l'information et la communication avec les parents d'élèves. C'est en général toujours le cas quand il y a des problèmes particuliers, qu'elle qu'en soit la gravité. La relation parents d'élèves, établissements scolaires est assumée par une communication qui est faite par l'établissement, soit lui-même soit en concertation avec la Municipalité. Ce qui a été fait, comme vous l'avez probablement reçu si vous êtes parent d'élève concernés. La deuxième chose c'est qu'il y a une plainte qui a été déposée, vous l'avez probablement lu aussi, et dans ce contexte il y a une instruction qui est en cours par le tribunal des mineurs, dans ce contexte-là d'instruction ouverte, la Municipalité comme collectivité doit être extrêmement réservée sur ce qu'elle communique au sujet de l'événement. Puis enfin dernier point, si on enlève les deux premiers points, une communication complète de l'établissement plus cette réserve, à part des espèces de banalités du style « on condamne ce type d'événement », on n'a pas jugé utile, on ne voyait pas ce qu'une communication spécifique pouvait amener de plus dans le contexte où ces éléments ont été largement diffusés. Peut-être trop par la presse. Mais encore une fois sans du tout vouloir en minimiser l'importance et le ressenti pour les parents qui ont été concernés de près ou de loin par cet événement regrettable. Donc réponse complète lors de la prochaine séance, mais je ne sais pas si mes collègues concernés des domaines ou de la sécurité publique veulent déjà à ce stade compléter cette déclaration générale.

Le Président propose d'attendre la prochaine séance pour que l'on puisse avoir une

réponse complète à cette interpellation.

Le Président passe à l'interpellation de Madame Valérie BORY-BEAUD et demande à l'assemblée si cinq Conseillères ou Conseillers acceptent le développement de l'interpellation de Madame Valérie BORY-BEAUD.

Le développement de cette interpellation est appuyé de plus de cinq membres du Conseil.

Madame Valérie BORY-BEAUD :

C'est une interpellation sur un sujet un peu plus frais. Je demande à la Municipalité pourquoi elle n'entreprend pas la réhabilitation du bassin aquatique sur lequel est érigé le cygne du grand sculpteur animalier Edouard Marcel Sandoz. Inauguré en présence de nombreuses personnalités en 1957, ce don du sculpteur Sandoz à Pully fait partie du patrimoine artistique de la commune. De nombreuses générations d'enfants ont trempé leurs oreilles au bord de ce petit plan d'eau invitant à la sociabilité par les chaudes journées d'été. Le bassin est aujourd'hui à l'abandon et la sculpture conçue pour être au bord de l'eau a perdu toute sa majesté – c'est un cygne donc – J'ai appris à l'occasion du travail de la sous-commission de gestion qu'il était question de recouvrir le bassin de plates-bandes, ce qui dénature complètement l'esprit de l'œuvre. La commune n'a-t-elle pas quelques dizaines de milliers de francs pour réhabiliter le bassin au cygne ? Je vous remercie.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

En guise de préambule, je remercie Madame la Conseillère Valérie BORY-BEAUD, pour nous avoir communiqué l'objet de son interpellation. Je vais tenter, dans la mesure de mes moyens, de la rassurer et lui dire que les actions de la Municipalité sont toujours entreprises dans le respect et la mise en valeur des œuvres artistiques sur Pully, notamment sur le domaine public. Malheureusement, les temps changent, ce qui était valable en 1957, ne l'est plus actuellement, la parcelle qui accueille ce bassin est très peu exploitée et méconnue du public. Notre projet a été de requalifier cet espace et de le transformer en square directement lié au restaurant communal et de mettre en valeur le cygne. Ainsi nous vous confirmons que le jardin du cygne a fait l'objet d'une revalorisation. Les aménagements réalisés ont pour but d'y intensifier l'usage des abords du bassin qui a été transformé en terrasse, les accès et limites du jardin ont été clarifiés et le bassin requalifié. La structure du bassin était en très mauvais état. Son système hydraulique hors d'usage, la rénovation du bassin mise aux normes de sécurité. Assainissement du béton, réfection de l'étanchéité et la remise en service des installations techniques, alimentation d'eau, filtration, écoulement auraient engendré des travaux et coûts élevés de plus de CHF 90'000.00. Il a donc été préféré de transformer le tout en massif planté et ceci au mois d'octobre 2013 déjà. Dans le respect de l'œuvre originale le massif se compose d'un assortiment de plantes variées dont l'aménagement de fleurs bleues suggère un plan d'eau animé. Son magnifique effet verra son déploiement au printemps de cette année. Je vous remercie de votre attention.

Madame Simone COLLET demande la parole :

Il me souvient de ce joli bassin orné de ce cygne sculpté juste à l'est du restaurant du port bordé de fleurs et d'arbustes. Il se mue effectivement en pataugeoire rafraîchissante à la belle saison pour la plus grande joie des mamans et des enfants.

L'ouverture de notre belle piscine entraîna effectivement une lente désaffection et le bassin cessa peu à peu d'être le point de rencontre animé et joyeux qu'il avait été naguère. Faute d'entretien la mousse l'a envahi et son aspect dissuada toute baignade, on s'en désintéressa. Après tant d'années d'abandon le cygne orphelin du plan d'eau qui lui était naturel, mériterait tout de même la réhabilitation du bassin. Rappelons qu'il fut offert à notre ville par le fameux sculpteur Sandoz, un artiste de renom et qui fait partie de notre patrimoine artistique. Nous avons l'occasion de témoigner notre respect envers cet artiste qui a été généreux à l'égard de Pully en nous honorant d'une création. Rendons à son œuvre sa signification première en remettant le bassin en eau comme il l'avait voulu. Je vous remercie de votre attention.

Le Président demande à Madame Valérie BORY-BEAUD si elle souhaite qu'en résolution soit prise par le Conseil.

Madame Valérie BORY-BEAUD : je crois que ça ne sert à rien puisque Monsieur Martial LAMBERT nous a dit que cette réhabilitation avait été faite avec suppression du bassin. Donc je ne vois plus du tout quelle résolution je pourrais faire. Nous sommes devant le fait accompli que les gens qui sont responsables de la conservation des œuvres d'art à Pully. Je sais bien qu'on n'a pas abîmé le cygne. Mais enfin un cygne qui est au bord de l'eau, il n'est pas dans une plate-bande. Bien voilà, je prends acte. Je vous remercie pour la réponse.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Juste une petite précision. C'est vrai vous venez de le dire. On avait un peu le sentiment qu'on avait enlevé le cygne et massacré l'œuvre de Monsieur Sandoz. Ce n'est pas le cas. Le cygne on le considère qui sera effectivement mieux mis en valeur que ce n'était le cas. Maintenant on perd l'utilisation d'un bassin. Ceci dit le cygne reste quand même près de son élément, qui est le lac. Une toute petite précision, je ne voudrais pas ternir le tableau élogieux que vous avez fait de l'artiste, mais c'était un don contre rétribution quand même. A l'époque est en 1957 d'un montant qui était loin d'être négligeable. Mais enfin tout travail mérite salaire.

4.12. Divers

Madame Lucienne VASSEROT demande la parole :

Malgré vos explications très complètes, permettez-moi de faire encore les remarques suivantes : Si je lis bien la presse locale du 8 janvier, je comprends que : je cite : « la Municipalité veut regrouper les services administratifs au sein du Prieuré pour en faire un véritable Hôtel de ville ». Effectivement selon la définition : un hôtel de ville est un bâtiment dans lequel siège l'administration communale, certes. Je lis également que : « l'auberge traverse la rue et cédera sa place dans le bâtiment du Prieuré au contrôle des habitants, à la sécurité sociale et à la section informatique. Le projet n'en est qu'au stade du préavis d'intention ». Mais en vérité, tout est déjà défini avec la plus grande précision. Lors de mon intervention au Conseil communal de septembre, Monsieur le Municipal et Monsieur le Syndic indiquaient que le préavis présenté n'était pas un projet arrêté et défini, mais que la réflexion était en cours ! Mais en réalité, tout était déjà bien figé. L'auberge communale sera de l'autre côté de la rue sous les arcades, le prieuré sera un bâtiment administratif. Y aura-t-il encore une raison de l'appeler « Auberge communale ? » La terrasse de la Place Obernai qui aurait pu idéalement se

développer en terrasse de bistrot, voire de « bonnes tables » pour l'été, manquera. Dommage ! Le site du Prieuré qui est un témoin de l'histoire de Pully, histoire avec un grand H, cité dans l'excellent rapport élaboré par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, qui est à lire et à découvrir sur le site de la commune. Dès lors pourquoi faire un concours d'architecture ? Sans concours, c'est l'occasion de faire une économie, minime, certes ; mais puisque le programme est totalement défini, il n'y a donc plus de diversités ou idées géniales à proposer, ou d'avoir plusieurs cerveaux différents qui réfléchissent à ce site et qui font des propositions, dixit Monsieur le Syndic. Un bon architecte saura faire le projet d'un bâtiment regroupant les services administratifs, même si le bâtiment est classé en note 2, monument d'importante régionale, sous la protection des Monuments historiques. Et parlons des combles. Pourquoi ne pas entreprendre également, dans l'étude globale, le réaménagement des combles, un lieu magnifique qui serait mis à disposition des Pulliérans, pas seulement ceux qui doivent se rendre dans les locaux de l'administration, mais une salle des fêtes, salle des mariages, salle où le conseil communal pourrait siéger ou simplement salle de réception dont les autorités seraient fiers d'y recevoir des invités extérieurs. Nous avons déjà vécu une telle situation dans un bâtiment historique du vieux Pully où il n'était pas question d'y aménager les combles puis, reprenant les propositions de l'architecte, la Municipalité (ou ses services) s'est glorifiée d'y aménager par la suite, un superbe volume ! Entre autres, n'est-il pas l'occasion de faire enfin une étude globale de l'ensemble des bâtiments et non pas sectorielle, mais y compris la maison pulliérane, le collège grec au Temple 1, la Place Obernai, la villa romaine ? Dans ce cas, un concours d'architecture serait alors le bienvenu pour le centre de Pully.

Madame Léna LIO demande la parole :

Je souhaiterais obtenir quelques précisions au sujet des conséquences de la rixe qui a impliqué des élèves du collège Arnold Reymond en date du 21 janvier 2014. Est-ce qu'on connaît les conclusions définitives menées par la brigade de la jeunesse de Lausanne ? Au cours de cette bagarre est-ce qu'il y a eu des dégâts aux bâtiments ou aux mobiliers du collège Arnold Reymond ? Quels sont les frais que la commune de Pully devra assumer en relation avec cet incident ? Est-ce que la Municipalité estime nécessaire de prendre des mesures à la suite de cet événement et si oui lesquelles ? En particulier, Monsieur Martial LAMBERT a exprimé dans la presse ces préoccupations concernant l'usage facebook dans un tel contexte. Peut-il nous donner quelques précisions sur ce point ?

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Soyez rassurés, je n'enchaîne pas sur ce sujet. J'aurais une suggestion à faire aux scrutateurs en attendant d'avoir une réponse au postulat concernant le vote électronique. Pour avoir vécu des comptages de voix, la meilleure solution pour éviter les erreurs, c'est de se promener dans les rangs. Vous l'avez fait ce soir, mais l'avez fait que dans un rang. Vous êtes deux, vous prenez la moitié de la salle et vous vous promenez dans les rangs pour compter. Voilà ma proposition.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais répondre à l'intervention de Madame Lucienne VASSEROT qui lit la presse, qui lit les déclarations de la Municipalité. Nous lisons aussi la presse et nous avons vu les vôtres Madame VASSEROT, avec votre photo même, pour dire que vous étiez plutôt opposée à un déplacement du restaurant. Je n'ai pas le souvenir que vous

soyez intervenue pour ce point précis lors du débat sur le préavis d'intention, mais au fond peu importe. Vous avez tout à fait le droit d'être opposée à cette idée. Par contre, je me souviens que vous avez plutôt défendu ardemment le principe d'un concours de projets, ce à quoi j'avais répondu que c'était l'intention de la Municipalité. Et au fond en même temps en développant votre intervention j'ai le sentiment que sur la fin plus on avançait plus vous donniez les arguments pour un concours de projet. Le débat sur le déplacement du restaurant ; si on a fait un préavis d'intention c'était notamment pour entendre le point de vue du Conseil sur cette idée et on en a retiré, peut-être à tort, en tout cas majoritairement, je ne dis pas que tout le monde est emballé de cette idée, mais majoritairement c'était un principe qui était envisageable, en tout cas ça nous paraissait pas être un tollé complet. Raison pour laquelle, aujourd'hui on avance encore sur ce principe, mais on a travaillé sur le programme d'un concours ou je crois on a même fait une communication, parce qu'il nous fallait un tout petit peu de sous pour lancer ce concours d'architecture et on est toujours convaincu, encore plus après votre intervention, que ce concours est pertinent. Et le périmètre de ce concours, je suis d'accord qu'on peut en discuter, aujourd'hui c'est le Prieuré, la Villa Romaine et même probablement la cure dans les réflexions du concours en concertation avec le service cantonal compétent qui s'occupe des bâtiments. Donc la définition du programme est à bout touchant et comme on l'a annoncé on imagine de lancer ce concours parce qu'on est convaincu que les choses ne sont pas figées du tout et qu'il peut sortir des propositions très intéressantes de nombreux cerveaux. On aura évidemment l'occasion de rediscuter de tout cas, mais je crois qu'il n'est pas du tout opportun d'imaginer de mandater de gré à gré un architecte puis dire : allez-y transformez-nous le Prieuré. Il y a énormément d'aspects, donc y compris ceux que vous avez cités, d'utilisation des combles ou pas, en tout cas des choses qui sont ouvertes et la Municipalité est convaincue que le concours de projets permettra d'amener de nombreuses suggestions, des variantes, des idées nouvelles auxquelles il n'a pas été pensé jusqu'ici qui permettront d'enrichir le projet. Sur le périmètre il faut s'arrêter une fois. Nous avons considéré que la Maison Pulliérane, on peut imaginer plein de choses dans cette Maison Pulliérane, d'autre que les séances du Conseil communal ou de la soirée de la fanfare. Mais en même temps elle est là, elle est globalement en assez bon état et il faut s'arrêter quelque part, parce qu'après la Maison Pulliérane on met la maison de Payerne et on tout près de la place de la Gare. Donc le périmètre des bâtiments du Prieuré historique, tout le site est historique, mais le bâtiment où il y a le restaurant, où il y a le bâtiment administratif à côté, Villa Romaine et tout ce périmètre, on considère que c'est un périmètre suffisant pour un concours de projet. Quelque part on a choisi effectivement délibérément de ne pas l'étendre encore à la Maison Pulliérane parce que l'enveloppe financière du projet, parce que ça il faudra aussi qu'on en parle, déjà comme ça elle est conséquente. Donc il faut savoir aussi se fixer une limite qui nous paraît déjà assez large. Voilà où on en est aujourd'hui.

Le Président déclare que l'intervention de Madame Léna LIO va dans le même sens que l'interpellation que vu développer tout à l'heure et il y aura une réponse globale.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Sans vouloir rallonger, je vais quand même répondre partiellement à certaines questions. A la question une, est-ce qu'on connaît les conclusions définitives menées par la brigade de la jeunesse de Lausanne. La réponse est : pas encore et dans tous les cas de figures c'est le tribunal des mineurs qui va traiter directement le cas sans en

communiquer à la Municipalité de Pully. Au point 2, au cours de cette bagarre est-ce qu'il y a eu des dégâts aux bâtiments ou aux mobiliers du collège Arnold Reymond, la réponse est : il n'y a pas eu de dégâts aux bâtiments et aux mobiliers. A la question 3, quelles sont les frais que la commune de Pully devra assumer en relation avec cet incident. Aucun, il s'agit d'une opération de police secours. A la question 4, je vous rejoins Monsieur le Président, nous nous exprimerons globalement sur ce point lors de la réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROD.

Madame Lucienne VASSEROT demande la parole :

On mélange un peu les problèmes. Je voulais juste répondre sur mon intervention, Monsieur le Syndic, effectivement j'étais intervenu de la présentation du préavis qui a été présenté au mois de septembre. En suite effectivement le concours d'architecture je le conçois pour autant qu'on ne soit pas figé comme j'ai eu l'impression et comme je l'exprime ce soir par ce qui a été dit dans la presse. Et pour finir sur une note positive je tiens à remercier, c'est un autre sujet, les services industriels et les services électriques et notre Municipal sur la présentation de l'éclairage de Pully. Je dois confirmer que le temple de la place Chantemerle a repris toute une autre allure qu'on ne lui a jamais connue. L'éclairage est magnifique.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais simplement que vous rappeliez aux cinq membres de la Commission de recours en matière d'impôts communaux de venir près de vous pour préparer la date d'une première séance.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 22h47. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 12 mars 2014.

Le Président :

La secrétaire :

Pierre Zappelli

Jacqueline Vallotton